



ACTUALITÉ

Hommage
à Maurice Zattara

MÉTIER

Non titulaires :
ensemble, faisons sauter le verrou !

INTERNATIONAL

Un an après la révolution tunisienne :
entraves et espoirs

ENTRETIEN

Pierre Macherey

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 602 FÉVRIER 2012

e s n e s u p

DOSSIER

Ingénieurs : métiers/formations ?



ÉPHÉMÉRIDE

27 FÉVRIER

16 heures, **date limite de dépôt des dossiers** d'avancement de grade des enseignants-chercheurs

29 FÉVRIER

Journée d'action syndicale européenne à l'appel de la CES à la veille d'un sommet des dirigeants européens consacré au nouveau traité visant à renforcer la discipline budgétaire au sein de l'UE.

5 MARS - 20 MARS - 26 MARS

CNESER habilitations

8 MARS

Journée internationale de la femme

13 ET 14 MARS : CDFN

17 MARS

Journée de mobilisation – marche anticoloniale et antiraciste – organisée dans toute la France par « Sortir du Colonialisme » avec le collectif « D'ailleurs nous sommes d'ici »

17 MARS-18 MARS

8^e Congrès de l'UNL à Paris

18 MARS

Rassemblement métro Belleville à Paris pour le 141^e anniversaire de la Commune de Paris

22 MARS : CSE

22 MARS

Commission administrative du SNESUP

LOI GROSPERRIN

Le sprint est lancé

L'Assemblée nationale a fini l'examen de la loi Grosperrin le 8 février au soir et devrait l'adopter le 15. Du fait de la procédure d'urgence, il reste un passage au Sénat, avant une éventuelle commission mixte en cas de désaccord entre les deux chambres. Cette loi a deux objectifs principaux⁽¹⁾ :

- offrir la possibilité de dissoudre un IUFM. Du fait de l'article L. 713-9, cela nécessitera quand même quelques efforts de la part des équipes présidentielles ;
- faire disparaître toute référence à une formation théorique, permettant d'imposer le mimétisme comme modèle de formation. Sur ce point, le gain attendu par le gouvernement est tout à la fois idéologique et budgétaire.

Le SNESUP appelle chacun de ses sympathisants à écrire aux parlementaires pour obtenir le retrait de cette proposition. ●

Thierry Astruc

1. Voir la lettre flash n° 22 : <http://snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6009&ptid=5&cid=2340>

RAPPORT 2012 DE L'OPECST⁽¹⁾

Une analyse plus fine que celle du ministère

Le bilan des analyses et auditions produit à parité par des sénateurs et des députés met en évidence de nombreux travers constitutifs de la loi LRU : un fonctionnement paralysé par de nombreux appels d'offres... « *La valorisation économique par le biais de la propriété intellectuelle ne saurait être l'alpha et l'oméga d'une politique de transfert de connaissances vers le monde économique. Un des risques des SATT ad hoc est une forme de déconnexion et de découplage avec les équipes de recherche. À l'heure actuelle, on assiste à un véritable phénomène de vampirisation des meilleurs éléments [des universités] au profit des grandes écoles qui ont un quasi monopole sur la formation des élites de notre pays. D'aucuns diraient que cela aboutit d'ailleurs à un certain formatage.* » ●

Jean Fabbri

1. Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

COUR DES COMPTES

Trois années perdues !

Il aura fallu 3 ans pour que la vérité apparaisse. La Cour des Comptes reconnaît dans son dernier rapport l'échec total de la réforme de la formation des enseignants. Si le sujet n'était pas aussi grave, le ton consterné du journal *Le Monde* (09/02) prêterait à sourire. Leur aveuglement pendant les grèves de 2009 tout comme leur volonté répétée de soutenir les projets du gouvernement ont disparu. Mais il est vrai que le jugement des organisations syndicales n'a que peu de valeur par rapport à l'approche comptable qu'aime tant ce quotidien. L'approbation du constat ne doit pas équivaloir à celle des modifications proposées, sur fond d'encouragement à l'affaiblissement de la dépense publique. Rappelons donc à la Cour que la formation des enseignants, c'est-à-dire le service public d'éducation, n'est pas un coût. Elle est un investissement précieux pour le pays. ●

Christophe Pébarthe

COUR DES COMPTES (BIS)

RCE : à ses risques et périls ?

La dernière livraison du rapport annuel de la Cour des Comptes comporte également un développement consacré aux Responsabilités et Compétences Élargies, c'est-à-dire la pleine application de la loi LRU qui implique la gestion directe par les établissements de la masse salariale. Chacun se souvient que les présidents d'université n'ont eu de cesse de vanter les marges de manœuvre qui en découleraient. La réalité est moins favorable. S'appuyant sur la situation de sept universités parisiennes, le rapport pointe les nombreuses difficultés et propose à ces universités de présenter devant leur CA « *une cartographie des risques et un plan d'action pluriannuel de maîtrise des risques.* ». Tout est dit. Suggérons une solution plus simple : l'abrogation de la loi LRU ! ●

Christophe Pébarthe

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Rédacteur en chef : Jean Fabbri

Rédaction exécutive :

Thierry Astruc, Pierre Duharcourt, Anliese Nef,
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :

Thierry Astruc

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi, Mathieu Ropitault
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Derek Gavey / Flickr.com

Dépasser la tristesse... → par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Frappés simultanément par les disparitions soudaines de Maurice Zattara et Jean-Marc Douillard, le SNESUP et le SNCS sont en deuil. Ils se recueillent en mémoire de militants qui ont marqué leurs syndicats. L'hommage appuyé que nous leur rendons, la solidarité que nous témoignons, sont l'occasion de rappeler que les organisations auxquelles nous appartenons sont des collectifs humains qui sont rassemblés sur des valeurs communes dans leur lutte pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche.



carité contribue à la conversion de l'emploi public en emploi contractuel ; le projet « Groperrin » est le dernier oukase en date contre la formation des maîtres. Ces mesures interviennent alors que le comité de suivi LRU met en perspective une accélération de mise en concurrence dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Sans surprise, le couperet est tombé. Les huit IDEX sont connus. Face à une telle polarisation des ressources, creusant les inégalités entre établissements au risque de produire des déserts scientifiques, le SNESUP a interpellé les candidats à la présidence de la République pour qu'ils s'engagent à abandonner les processus dits d'excellence et à réaffecter à la MIREs les ressources extrabudgétaires.

La CPU n'entend pas être en reste. Lors de son dernier colloque, elle entend promouvoir les logiques de classement en promouvant « un exercice pilote, visant à adapter les méthodes et indicateurs de University Rankings aux caractéristiques du système français d'enseignement supérieur ». En outre, sa proposition de transformer la demi-part fiscale en « crédit d'impôt formation supérieure » s'inscrit dans la logique inquiétante de l'augmentation des frais d'inscription...

La précipitation du gouvernement, qui bâcle l'examen en « procédure accélérée » de projets de loi engageant l'avenir du service public, est édifiante : le projet de loi ANT, loin de résorber la pré-

Au cours de cette année riche en enjeux électoraux - tant nationaux que dans les établissements - pour l'enseignement supérieur, l'impératif est de rassembler dans des mobilisations larges pour contrer les menées néolibérales et autoritaristes à l'œuvre dans l'enseignement supérieur et la recherche, et de convaincre le milieu et l'opinion de la justesse de nos analyses et de nos propositions.

ACTUALITÉ 4

- **Hommage à Maurice Zattara**
- **AERES : quand une agence évalue une autre agence...**
- **Communiqué de la FSU : des mesures électoralistes et favorables au patronat**
- **Appel pour des négociations équilibrées avec les éditeurs de revues scientifiques**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 7

MÉTIER 16

- **Le CNESER disciplinaire : une structure importante mais méconnue**
- **Non titulaires : ensemble, faisons sauter le verrou !**

DOSSIER 9

Ingénieurs : métiers/formations ?

Ce dossier propose des éléments pour comprendre les enjeux et les évolutions actuelles autour des formations d'ingénieurs. Il entend contribuer et donner sens aux propositions d'unification de l'ensemble des formations post-bac publiques avancées par le SNESUP. Le dualisme universités/écoles, qui prolonge la dichotomie à l'entrée dans l'enseignement supérieur universités/CPGE (classes préparatoires) et qui est une spécificité française, est mis en avant comme un obstacle chaque fois qu'un gouvernement entend réorganiser l'enseignement supérieur. Ce fut le cas en 2007, sous l'égide de N. Sarkozy et de V. Pécresse. Ce dualisme demeure même si l'installation du LMD (donc l'allongement du premier cycle - l'ancien DEUG - à un bac +3) a rendu les frontières plus nébuleuses, en même temps que la diversité des voies d'admission dans les écoles est maintenant un fait très généralisé.



© myfuture.com / Flickr.com

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- **Élections 2012 au Comité national de la recherche scientifique : un enjeu majeur**
- **L'enseignement des TICE et la mission Fourgous**
- **L'Internet libre menacé par ACTA**

INTERNATIONAL 20

- **Un an après la révolution tunisienne Entraves et espoirs**
- **Droites extrêmes hongroises : les raisons d'un succès**

ENTRETIEN 22

- **avec Pierre Macherey**



**HOMMAGE À
MAURICE ZATTARA**

© DR

**Brillant et dévoué,
mais modeste et malheureux**

Maurice et moi avons cohabité dans le même bureau, assis face à face, 8 heures par jour pendant plus de 10 ans. Il était doctorant, puis moniteur, puis assistant, j'étais assistante puis maître-assistante, etc. C'est dire que nous avons partagé beaucoup : je savais tout de lui, il savait tout de moi. Nous étions compagnons d'infortune, victimes tous deux du harcèlement moral (le mot n'existait pas à l'époque) exercé sur nous par notre « patron », mandarin notoire. Nous nous soutenions donc mutuellement, grâce à quoi nous nous payions aussi de sacrées tranches de rigolade. Il me parlait de ses passions, la poterie, la musique... *A priori*, nous aurions dû nous détester : j'étais « coco » (« stal » me disait-il), il avait été à l'AJS (« trotskard », lui répondais-je). Ce n'était pas le cas, bien au contraire. Ce passé était d'ailleurs assez douloureux pour lui, car il considérait s'être fait bernier (même s'il lui a fallu des années pour qu'il se l'avoue et me le dise ainsi). Alors qu'il était brillantissime au plan scientifique et un excellent pédagogue qui préparait ses enseignements plus que scrupuleusement, sa modestie, sa discrétion, son manque d'assurance l'ont privé d'une carrière à la hauteur de son talent. Après l'avoir

guidé tout naturellement vers le SNESUP (dont j'étais une responsable locale), je l'avais fait venir à la direction nationale, sachant que le syndicat tirerait beaucoup de ses compétences et pensant que, là enfin, il bénéficierait peut-être d'un retour positif sur son activité militante. Maurice était quelqu'un de très gentil, humain, toujours prêt à rendre service même si, comme beaucoup de personnes vivant dans la souffrance, il avait en lui une violence d'autant plus grande qu'elle s'exprimait rarement. Pierre Duharcourt en avait fait durement les frais lors d'un incident plus que fâcheux, interne à Action Syndicale. Maurice en avait été très malheureux par la suite (nous aussi bien sûr !), jusqu'à ce que Pierre et moi lui prouvions, par des actions et une aide concrètes, que nous avions passé l'éponge et combien nous étions attachés à lui. Jusqu'à l'issue fatale, Maurice fut un homme de devoir sur tous les plans. Son départ m'est extrêmement douloureux, même si je savais depuis longtemps que cela risquait fort de finir ainsi. ●

*Nicole Fiori-Duharcourt***« Momo » pour
ses ami-e-s proches !**

Il est probable que Maurice, tout en pudeur et en discrétion, refusant de mettre sa personne et son travail au centre du jeu ou des flatteries, n'aurait pas souhaité que lui soient adressés des concerts de louanges.

Quelques souvenirs parmi d'autres me reviennent. Lors de ma longue hospitalisation en 2006 à Bordeaux, Maurice a alors assumé les fonctions de trésorier national, prenant le temps de venir me voir deux fois par semaine à l'hôpital, témoignant à la fois d'une solidarité humaine sans faille et du souci de me tenir informé des dossiers, afin que je ne sois pas coupé de mes fonctions. Ou encore l'une de ses - trop - rares visites à Bordeaux, un week-end en famille où nous avons passé, ainsi que ma femme et ma fille, un adorable moment. Maurice contant sa passion pour la poterie, entrant dans la pratique, proposant à ma fille de lui en montrer les possibilités et terminant la soirée par un concert sur sa guitare. Maurice devait revenir à Bordeaux en mars. Quel chagrin !

Maurice, le militant : à son entrée au BN en 1989, il devint rédacteur en chef du bulletin syndical. Muté à l'université de la Réunion, il fut un directeur de département Staps apprécié par l'ensemble des personnels. Revenu en métropole, il accepta de travailler à la trésorerie nationale où son aide fut précieuse. C'est tout naturellement qu'il a été élu trésorier national au congrès de 2007, renouvelé à l'unanimité en 2009 et 2011.

Maurice, que d'heures passées au siège, parfois la nuit ou le week-end avec le souci que les dossiers soient tenus et prêts, que la représentativité du SNESUP soit assurée par la présentation d'une comptabilité certifiée. Qui le sait ? Probablement Maurice, as-tu pu trouver dans cet investissement un équilibre momentané de vie. Mais, hélas, la grisaille et la déprime l'ont emporté. Les valeurs personnelles et militantes transmises resteront et seront de tous les combats à venir. Merci Momo et au revoir ! ● *Gérard Cendrès*

Salut Maurice...

Lundi 6 février en fin d'après-midi, le cours du temps s'est brutalement interrompu. Cet appel annonçant que Maurice Zattara avait choisi de partir était redouté par quelques-uns d'entre nous. Rendre hommage à Maurice est difficile. Difficile, car je ne veux pas trahir la pudeur d'un militant exemplaire, chaleureux et sincère, qui lui faisait taire son fardeau personnel devenu trop lourd à porter. Au cours de ses nombreuses années au SNESUP, ceux qui, chacun à leur façon, lui ont rendu la vie un peu plus légère sont nombreux. Membre de la direction nationale du SNESUP, trésorier national depuis 2007, il recevait régulièrement l'unanimité des instances pour l'immense travail qu'il accomplissait jour après jour pour tous. Nous lui devons énormément. À cette mission dont il s'acquittait avec célérité et humanité, s'ajoutait bien plus. Militant exigeant, continuellement en alerte, avare de mots toujours riches de sens, Maurice savait analyser avec finesse et parler juste. Souvent présent au siège du SNESUP, dans une proximité attentive et bienveillante avec les salariées, il rassurait de sa présence, prêt à résoudre les petits imprévus qui pouvaient surgir.

Ces dernières semaines, pendant ces moments précieux de complicité que nous partageons, deux sujets de conversation revenaient avec insistance : sa recherche en « neurophysio », ses enseignements passés de licence et le CNU. Il pouvait passer des heures à revivre les expérimentations qu'il avait bâties et la joie qu'il avait éprouvée. Les retours sur son mandat au CNU en 74^e section étaient l'occasion d'exprimer son aversion pour les mandarins et l'élitisme. Il exprimait le regret de n'avoir pu se concentrer – par souci d'efficacité syndicale – que sur une poignée de dossiers de collègues injustement mis en difficulté.

Le vide qu'il laisse est immense. Qu'il s'agisse de sa franche poignée de main, de son regard, de son sourire, de l'extrême délicatesse avec laquelle il exprimait une vérité qu'il ne pouvait taire... Les souvenirs que nous garderons de Maurice seront toujours présents. Le SNESUP perd un grand militant, humain, honnête et sincère, profondément gentil pour qui l'Unité prenait tous son sens. ● *Stéphane Tassel*

Quand une agence évalue une autre agence...

→ par Marc Neveu, secrétaire national, responsable du secteur « Recherche »

On ne peut attendre un diagnostic objectif de la part de l'AERES. Pourtant tout indique que l'ANR est inadaptée à l'autonomie scientifique, par opposition aux organismes de recherche ou aux structures démocratiques.

Des organisations syndicales⁽¹⁾ ont été invitées par le comité d'experts missionné par l'AERES pour évaluer l'ANR, le 17 janvier 2012.

Le président du CE avait envoyé cinq axes thématiques autour desquels doit s'organiser l'audit de l'ANR par l'AERES :

1. L'ANR, acteur récent de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ;
2. Les processus de programmation, sélection, suivi/bilan ;
3. La recherche finalisée et les dispositifs de soutien à la valorisation et aux transferts technologiques ;
4. Les impacts globaux de l'ANR ;
5. Le fonctionnement administratif de l'ANR.

Compte tenu du temps imparti (1 heure tout compris) et du nombre d'organisations syndicales, l'audition fut réduite à un simple tour de table où chacun a indiqué une position générale vis-à-vis de l'ANR.

Unanimement, l'explosion du nombre des précaires, effroyable gâchis humain⁽²⁾, est condamnée, en faisant remarquer par ailleurs que la recherche faite par des précaires n'est pas la même que la recherche faite par des chercheurs sur le long terme.

L'UNSA, le SGEN et les Autonomes saluent positivement l'ANR (« alignement sur des méthodes de travail internationales, dynamisation de la recherche, concurrence »), mais notent des problèmes nécessitant des améliorations : suppression des unités supports et tendance à une bureaucratisation toujours plus forte ; problèmes de la recherche mixte et du préciput, de contrôle *a posteriori*, des coûts de gestion ; articulation entre les alliances et les comités stratégiques ; problème de la « valeur ajoutée » ; composition des comités d'expertise ; avis de l'ANR faiblement motivés ; manque de programmes blancs...

À l'inverse, les positions de la FSU (SNESUP et SNCS), de la CGT et de Solidaires sont convergentes pour montrer que l'ANR n'est pas une structure amendable et pour exiger sa mise en extinction.

De façon complémentaire, nous avons

souligné que l'ANR n'avait pas apporté de moyens supplémentaires à la recherche puisqu'elle s'était nourrie de la réduction de crédits imposée aux laboratoires. Nous avons insisté sur la modification du rapport au temps de la recherche imposée par la méthode des projets, le temps que prend la préparation des réponses aux appels à projets⁽³⁾ (AAP), le fait que ces AAP favorisent les réponses formatées sur des priorités qui ne sont pas celles des chercheurs.

Le document « *Programmation 2012* » montre une ANR qui ignore totalement les missions d'analyse de la conjoncture et de la prospective du Comité national du CNRS et qui décrit la recherche fondamentale comme une « compétition »⁽⁴⁾. Nous avons réaffirmé notre conception de la recherche avant tout comme collaboration, ce que de nombreux exemples peuvent illustrer (la station spatiale internationale, le CERN, le programme intergouvernemental de recherche sur le climat, etc.), et redit que les plus remarquables découvertes ne se font pas sur projets.

Outre le manque d'efficacité économique (1 € ANR coûte en moyenne 3 € aux organismes)⁽⁵⁾, se pose également le problème de l'absence de contrôle *a posteriori* qui suscite une surenchère de pro-

jets dits innovants mais de réalité scientifique contestable, auquel s'ajoute un manque probable d'experts, révélé par la lecture de rapports faits par certains experts manifestement peu compétents. En réponse au comité d'experts qui a fait remarquer que les standards internationaux s'orientent plutôt vers des projets de

5 à 8 ans, nous avons rétorqué que cet allongement de la durée des projets ne change rien sur le fond puisque l'AAP enferme toujours dans des thématiques préétablies. Quant à la question ironique d'un expert sur « une possible autonomie de l'ANR en France », nous

avons répondu que l'agence est inadaptée à l'autonomie scientifique, par opposition aux organismes de recherche ou à des structures démocratiques (CoNRS, CNU, CNESER, CSRT, etc.). Un avis tout personnel : ne comptons pas sur l'AERES pour combattre l'ANR ! ●

▼
**Nous avons réaffirmé
notre conception
de la recherche avant tout
comme collaboration et redit
que les plus remarquables
découvertes ne se font pas
sur projets.**
▲

1. FSU (SNESUP et SNCS), CGT, Solidaires, UNSA, SGEN et Autonomes
2. <http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/uploaded/2009/comm-emploi-chercheurs.pdf> confirmé par le rapport public annuel 2011 de la Cour des comptes : www.ccomptes.fr/fr/CC/Sommaire-25.html
3. <http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article1903>
4. http://www.snscs.fr/article.php?id_article=3076
5. Rapport public annuel 2011 de la Cour des comptes : www.ccomptes.fr/fr/CC/Sommaire-25.html



L'agence tous risques ?

Des mesures électoralistes et favorables au patronat

Les politiques conduites par l'actuel pouvoir traduisent une orientation profondément antisociale. D'autres choix sont possibles.

Le président de la République a annoncé une nouvelle série de mesures qui n'apportent pas les réponses nécessaires à la crise et notamment à la relance de l'emploi. Les chiffres du chômage traduisent les effets d'une situation économique désastreuse qui résulte pour l'essentiel de l'inefficacité et de la nocivité des politiques conduites. Face à cela, les mesures avancées continuent dans le même sens, elles sont déjà inefficaces et dépassées pour résoudre la crise mais renforcent encore des choix favorables au patronat.

Tout en affirmant ne pas vouloir être le président du « On n'y peut rien », il

poursuit le détricotage des 35 heures et se refuse à intervenir sur l'emploi et les salaires, laissant cela au libre-arbitre des entreprises. Pire, son choix de politique économique va encore dégrader le pouvoir d'achat de tous les salariés. Pour la FSU, la TVA est un impôt injuste qui n'a rien de social. L'augmentation de cette TVA sera très certainement inefficace pour la compétitivité des entreprises mais permettra au patronat de bénéficier de nouvelles exonérations de cotisations sociales. Et la FSU n'accepte pas que le mode de financement de la protection sociale soit ainsi modifié. La FSU déplore que le président, tant par

la méthode que par la nature de ses propositions, notamment par une volonté d'amplifier le recours à l'apprentissage, se contente d'un traitement électoral d'un chômage de masse. Elle met en garde sur le rapport Larcher, s'il se révélait être une ultime tentative pour réduire les dispositifs de formation professionnelle et affaiblir encore le rôle des représentants syndicaux dans les structures et la gestion de la formation professionnelle [...].

La FSU continue de contester ces choix et maintient que d'autres alternatives économiques, financières et sociales plus justes et plus efficaces, sont possibles. ●

Appel pour des négociations équilibrées avec les éditeurs de revues scientifiques

→ par Cédric Dameron, membre de la section FSU de la BnF

Vent de révolte contre les grands éditeurs scientifiques.

L'appel⁽¹⁾, lancé par une vingtaine de laboratoires du CNRS, la SMAI et la SMF au sujet des négociations sur l'accès aux revues éditées par Springer, menées par le CNRS, l'INRIA, le consortium Couperin et le RNB/CNRS, a été signé par plus de 1 600 chercheurs depuis le mois de janvier. À la suite d'un article de Timothy Gowers⁽²⁾, médaillé Fields, plus de 3 000 chercheurs, essentiellement anglo-saxons, ont déclaré sur le site *Cost*

of knowledge⁽³⁾ vouloir boycotter l'éditeur Elsevier en raison de sa politique commerciale abusive.

Ces réactions contre les menées des éditeurs scientifiques affichant des taux de rentabilité très élevés traduisent deux problèmes.

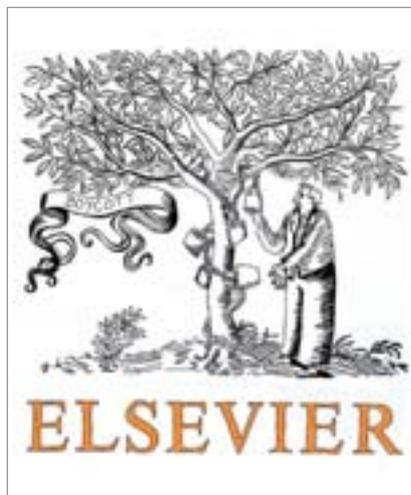
Le premier concerne les bibliothèques, fragilisées économiquement et menacées dans leur indépendance scientifique. Les éditeurs imposent des *big deal* qui visent à contraindre les bibliothèques à s'abonner à des packages de documents plutôt que de sélectionner des périodiques ou des livres répondant à une politique documentaire. L'éditeur peut ainsi composer son package avec des produits bibliographiques indispensables et d'autres plus contestables, qu'il peinerait à vendre seuls. C'est ainsi, par exemple, qu'Elsevier a pu imposer à la BnF l'achat d'un bouquet numérique pour un prix 5 fois supérieur à celui consenti au consortium Couperin et l'abonnement à une base de données que les bibliothécaires n'avaient pas jugée conforme à la politique documentaire. Ces accords engagent les

bibliothèques pour plusieurs années, alors qu'un abonnement classique est souscrit pour un an, et prévoient, dès le départ, une augmentation annuelle bien supérieure à l'inflation.

Le deuxième concerne plus largement la diffusion et la valorisation de la recherche. Ces éditeurs tirent leurs bénéfices du fruit de la recherche financée par des fonds publics. En réalité, ce sont des marchands d'information. L'appel à ne plus collaborer avec Elsevier prend ici tout son sens et pose la question d'une diffusion libre des travaux de recherche (revues libres de droit, blogs, sites Internet, etc.). Les initiatives en ce sens sont nombreuses mais insuffisamment soutenues par la puissance publique.

Bibliothécaires, chercheurs et usagers mobilisés défendent en fait une même exigence de libre accès au savoir contre les intérêts mercantiles d'un oligopole éditorial. ●

1. <http://www-fourier.ujf-grenoble.fr/petitions/index.php?petition=3>
2. <http://gowers.wordpress.com/2012/01/21/elsevier-my-part-in-its-downfall/>
3. <http://thecostofknowledge.com/>





Élections à Paris 6 : la victoire du corporatisme

Comme en 2008, le SNESUP a participé aux listes présentées par « Réinventer l'Université » (FSU, CGT, SUD, SLR, non-syndiqués)⁽¹⁾, avec un programme axé notamment sur la défense du service public, le fonctionnement démocratique de l'université, le recentrage sur nos missions d'enseignement et de recherche, une administration au service du personnel. Nous avons annoncé clairement notre opposition au projet de fusion des universités Paris 2, Paris 4, Paris 6 et du Muséum d'Histoire Naturelle au sein d'un PRES de type fondation de coopération scientifique, dont le conseil d'administration ne comporte aucun élu, et dénoncé le projet Idex qui lui est associé. Face à nous, des listes SGEN/UNSA découvrant tout à coup, après l'avoir soutenue pendant 4 ans, qu'ils étaient opposés à la politique de l'équipe présidentielle sortante, et des listes constituées par le candidat de l'appareil Jean Chambaz, vice-président issu du secteur Médecine. Par rapport à 2008, nos listes ont progressé (+ 30 % dans le collège A et + 44 % dans le collège B) et dans les bureaux de vote du secteur Sciences nous arrivions en tête dans le collège B. Mais c'était sans compter sur la déferlante venue du secteur Médecine où, avec une participation très élevée et un nombre impressionnant de procurations, plus de 80 % des voix se sont portées sur les listes du candidat médecin. Jean Chambaz est d'ores et déjà assuré de son élection à la présidence puisqu'avec 57 % des voix ses listes obtiennent 12 des 14 sièges dans les collèges A et B du CA. La loi LRU a cette fois bien fonctionné ! Les 2 sièges restants reviennent à « Réinventer l'Université », qui perd ainsi 4 sièges.

Il faut s'attendre à voir s'intensifier encore la course folle dans laquelle notre université, comme beaucoup d'autres, s'est engagée depuis plusieurs années : PRES, Idex, dévotion des locaux, délire managérial, précarité, destruction de nos métiers... Ceci alors que la situation financière critique – 2011 sera le quatrième exercice déficitaire consécutif, la trésorerie est exsangue et l'université sous tutelle rectorale – laisse présager des suppressions de postes et une aggravation supplémentaire de nos conditions de travail. Malgré la diminution du nombre de nos élus, nous continuerons bien sûr à analyser et à dénoncer, dans ses causes et dans ses effets, une politique qui menace de détruire le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, et à jeter les bases d'une future reconstruction. ●

Michel Carpentier, SNESUP Paris 6

1. <http://www.reinventer-luniversite.fr>



Élections des conseils centraux de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée

Les élections ont eu lieu le 6 décembre 2011. Deux listes étaient en course : la nôtre, « Service Public et Démocratie », construite par le SNESUP, comprenant des candidats non-syndiqués et une candidate CGT ; une autre élaborée par le vice-président sortant qui était candidat à la présidence, le président sortant ayant décidé d'écourter son mandat de 6 mois afin que le renouvellement des conseils coïncide avec celui du président.

Chacun sait que le début de l'année était très chargé en élections locales ou nationales. Nous avons donc pris du retard pour la constitution de nos listes, l'écriture de la profession de foi et la campagne électorale. Nous avons décidé qu'il était légitime d'attendre les résultats des élections aux conseils centraux avant de proposer un(e) candidat(e) pour la présidence dont l'élection s'est faite le 16 janvier 2012. L'autre camp, à l'opposé, a présenté un candidat-président et une équipe de vice-présidents, et une liste sans tête de liste pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Du côté des Biatoss, une seule liste, intersyndicale (SNASUB / Ferc CGT / non-syndiqués), était présentée. Par souci d'unité, nous avons appelé nos listes par le même nom, avons discuté des professions de foi et décidé de mettre un chapeau et une conclusion communs, afin d'afficher clairement que nous étions sur la même longueur d'onde.

La participation a été très importante comme lors des élections précédentes. Par rapport à celles de 2007 (LRU déjà), nous avons augmenté en voix dans tous les collèges, mais nous avons le même nombre de sièges, en raison de l'injustice du système électoral, un siège s'étant joué à une voix près. Sans rentrer dans les détails, nous avons fortement progressé en pourcentage dans les collèges A des trois conseils, dans le collège D du CS et baissé en pourcentage dans les collèges B. Voici quelques chiffres : au CA nous recueillons globalement 39,9 % des voix, 2 élus (20 %) ; au CEVU 42,9 % des voix, 3 élus (37,5 %) ; au CS 40,1 % des voix, 5 élus (31,25 %).

Il y a bien sûr une certaine déception de ne pas avoir obtenu plus d'élus, mais en revanche nous avons considérablement renouvelé nos élus, nous avons bien rassemblé pour constituer nos listes et ainsi créé une dynamique parmi les collègues. Nous ressortons plus forts en ce sens où en plus des militants engagés habituels, d'autres syndiqués et aussi des non-syndiqués se sont particulièrement impliqués et s'impliquent désormais dans les conseils.

Pour la présidence, comme nous n'avions pas la majorité au CA, nous avons décidé de ne pas présenter une candidature de principe et les élus syndicaux se sont abstenus. Au CEVU, une militante du SNESUP, élue en rang B, s'est présentée à la vice-présidence et a été élue, comme lors du dernier mandat. ●

Anne Raskine, secrétaire de la section de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée



Quelle stratégie à Paris 13 ?

Lors des dernières élections des conseils centraux de 2008, les cinq sections SNESUP de l'université Paris 13 avaient choisi, après un débat animé, de faire alliance avec un des quatre candidats à la présidence (Jean-Loup Salzmann). Notre présence au CA permit aux collègues de Paris 13 de voir largement limités les effets potentiellement désastreux des différentes réformes. Cependant, des décisions très importantes ont été prises sans notre accord dont certaines contredisaient les principes de notre plateforme commune.

Devant un tel bilan, le choix de la stratégie à adopter pour les élections de 2012 a une nouvelle fois suscité des débats animés entre syndiqués. Afin d'éviter une scission entre les sections syndicales et de faire un choix qui serait reconnu comme légitime par les syndiqués, il a été décidé de s'en remettre à un vote de ceux-ci. Deux votes ont eu lieu. Compte tenu des règles fixées (le choix devait recueillir au minimum 60 % des suffrages exprimés), ces votes n'ont pas permis de départager les deux candidats. Le SNESUP Paris 13 a décidé d'appeler à voter au CEVU et au CS pour les listes qu'il présente et, au CA, pour celle que les syndiqués considéreront comme la plus à même de répondre aux exigences formulées dans sa plate-forme. ●

Marc Champesme



Un peu de fraîcheur à Paris 5

Au lendemain de l'élection du CA de Paris 5, aucun des deux candidats à la présidence ne disposait de majorité. Frédéric Dardel (tendance gestionnaire, 5 élus B sur 7 et 1 A) l'a finalement emporté sur Christian Boitard (tendance mandarinale, 6 A et 1 B), avec l'appui des étudiants, des Biatoss et de l'unique élu de la liste Descartes Démocratie, proche du SNESUP. Notre soutien résulte d'un engagement sur plusieurs orientations importantes de notre programme. Nous avons également obtenu la nomination au CA de Jean Bastide, ex-président de la Fédération des Centres Sociaux, actuel président de France Bénévolat. Troisième volet de l'accord, le poste de VP CA pour notre élu : un difficile exercice d'équilibriste en vue, mais nous avons jugé que nos idées passeraient mieux ainsi que dans un simple « soutien critique ». Une majorité présidentielle composée de rangs B, de Biatoss et d'étudiants ; un VP CA jeune, MCF et issu d'une liste alternative... un vent nouveau semble souffler dans cette université dominée par les médecins. Le collectif Descartes Démocratie, qui se poursuit, veillera à ce que ce nouveau look s'exprime concrètement dans la politique de Paris 5. ●

Gaël Mabé, secrétaire de la section de l'université Paris 5



Mars 2012 : échéances cruciales à l'université de Nantes !

Comme d'autres, l'université de Nantes connaîtra très vite une période électorale pour le renouvellement complet de ses trois conseils (CA - CEVU - CS, 5 mars) et le choix d'un président (30 mars).

Le SNESUP-Nantes a donc pris sa place dans la préparation concertée de ces élections ; il a fallu réussir cette concertation en interne avec plusieurs réunions FSU associant SNCS, SNASUB, SNEP et SNESUP. Un bénéfice « secondaire » est qu'à cette occasion nous avons mis en place des dispositifs permanents d'échanges et de débats entre nous, ce qui manquait jusqu'ici.

Il a fallu aussi négocier dans un cadre intersyndical puisque la loi électorale l'impose en pratique si nous voulons faire plus que de la figuration et avoir des élus au conseil d'administration. Nous avons repris le même périmètre intersyndical que la première fois (FSU, SGEN, CGT et FO), avec l'expérience que cette alliance de raison a bien fonctionné localement : mêmes interventions et votes sur la LRU, les RCE, les budgets, la précarité... L'UNSA est non sollicitée parce qu'elle a plutôt accompagné les réformes tout en dénonçant bruyamment leurs effets. De toute façon, ses dirigeants ont juste pour objectif de confirmer leur position dominante chez les Biatoss en gagnant deux sièges sur trois au CA.

Nous aurons des candidats dans tous les conseils, tous les collègues et presque toutes les circonscriptions. Nos listes, intitulées « Ensemble pour le service public d'enseignement et de recherche », se présentent avec une profession de foi marquée par l'esprit de résistance, en phase avec le « ras-le-bol » général ressenti et exprimé par toutes les catégories de personnels. Les valeurs affichées dans la plate-forme intersyndicale sont identiques à celles défendues par le SNESUP : démocratie, collégialité, transparence, libertés, solidarités. On y retrouve donc en particulier l'attachement au service public, la défense de l'UUFM et de sa vocation académique, la nécessité d'un accès large à l'université sans hausse des droits d'inscription.

En face, côté « establishment », il y a pour l'instant un candidat à la présidence, déclaré depuis plus de 2 mois. Il est issu d'une sorte de fronde (tardive) des directeurs de composante, mécontents envers le président en fin de mandat. Certains éléments de son programme sont inquiétants (budgets, évaluation) et vont plutôt dans le sens d'une gestion de la pénurie, sans aucune résistance. Un lobbying très fort est pratiqué par les directeurs via les listes de diffusion officielles et autres pour assurer la promotion de leur candidat et constituer des listes autour de lui. Il n'est pas évident que ce battage excessif et pour l'instant sans compétition soit bien perçu par les personnels.

Nous allons maintenant faire campagne, avec nos valeurs, dans chaque composante. Ce sera une campagne de liste, collégiale, proposant de résister et reconstruire. Nous avons un mois pour créer les conditions d'une victoire. ● *Hervé Lelourec, candidat SNESUP au CA, élu sortant*



En attendant Godot, la belle au bois dormant ?

La direction du PRES et la direction de Toulouse 3 poursuivent leur forcing pour faire passer leur projet UNITI, décrit succinctement dans l'article de janvier. Sa principale caractéristique, outre la disparition à terme de l'autonomie des diverses universités et instituts devenus « collègues », est la définition d'un « périmètre d'excellence » appelé UT, de sorte que l'université fusionnée « consacrera la majeure partie des financements IDEX et redistribuera une part significative de ses ressources propres à son périmètre d'excellence. Elle réallouera ses ressources financières et humaines aux entités les plus performantes ».

Les réactions syndicales pouvaient être qualifiées de variables dans les diverses universités constituant le PRES, et de plutôt faibles en ce qui concerne Toulouse 3, à l'exception peut-être de l'IUT. Un simple résumé de ce projet, se donnant pour but exclusif (?) d'« attirer les meilleurs étudiants et les meilleurs chercheurs, être un acteur majeur de l'innovation », a été présenté devant le « parlement » de Toulouse 3 et adopté sans coup férir par le CA. Sa version complète en anglais, connue « par la bande », puis sa version « en français » - si le jargon en usage peut être qualifié de tel - n'ont été pré-

sentées ni devant les instances légales de l'université (CEVU, CS, CA) ni devant le CT de l'établissement ; ce qui pourrait ouvrir le champ à un recours administratif. L'adoption du projet complet ne devrait intervenir qu'après l'élection du nouveau CA en mars. Entre-temps, ce texte aura reçu une réponse ministérielle le 7 février. En l'attente, la mobilisation syndicale reprend sous l'impulsion des syndicats de la recherche. Une réunion intersyndicale motivée regroupant tous les syndicats de l'université et du CNRS a eu lieu lundi 31 janvier et une AG des personnels programmée pour la semaine suivante. L'action contre ce projet n'est évidemment pas indissociable de l'enjeu que constituent les élections aux prochains conseils et celle du président de l'université. L'entente intersyndicale semble en bonne voie et un programme est en cours de constitution autour de la candidature de B. Montheubert, ex-président de SLR, venu « plancher » devant une AG du SNESUP exceptionnellement fournie.

Pour le reste, l'université a vu la création d'une FSI regroupant les anciennes UFR de sciences. Sa création, ses objectifs et sa structure ont été essentiellement portés par les élus FSU aux conseils d'UFR précédents, en liaison avec la

section syndicale. En dépit de certaines réticences internes à la section et d'autres syndicats, ITAOS notamment, l'élection de son conseil a assuré une bonne représentation du SNESUP et dégagé une majorité syndicale qui a élu comme directeur notre camarade J.-M. Broto, ex-directeur de l'UFR PCA.

La gestion managériale se développe, les crédits récurrents baissent, le budget a été adopté sans heurt, malgré l'opposition, numériquement faible, des syndicats et les pratiques nouvelles s'installent doucement : acceptation d'une licence d'excellence, commission *ad hoc* proposant de reconduire les critères antérieurs, très sélectifs, d'attribution de la PES, etc.

Le possible succès syndical aux prochaines élections à la direction de notre université devrait être à la fois l'occasion et la conséquence d'une véritable réflexion sur la politique à mener, la remise en cause de la LRU, son mode de gouvernance et les restructurations d'excellence en cours. Le mouvement en cours laisse espérer que la belle au bois dormant va se réveiller sans attendre la venue du prince ou celle de Godot. ●

Jean-Pierre Guelfucci, Bureau Toulouse Sciences, membre de la CA



L'UFC face à un tournant historique

Alors qu'elle va renouveler ses conseils centraux et sa présidence, l'université de Franche-Comté doit s'adapter à un paysage universitaire profondément transformé et évoluer pour répondre à de grands défis. C'est dans ce contexte que les collègues de l'UFC s'investissent pour mieux préparer la lutte qui s'engage. Le 21 novembre dernier a eu lieu à Besançon une conférence du secrétaire général Stéphane Tassel sur les enjeux du PRES Bourgogne Franche-Comté, manifestation organisée en partenariat avec les collègues SNESUP de Dijon pour demander plus de transparence dans le projet UFC-UB, en prélude au 2^e Forum du PRES Bourgogne Franche-Comté consacré au devenir de l'Université Fédérale (Besançon, le 25 novembre). Près de 400 personnes (enseignants, chercheurs, personnels Biatoss et étudiants) issues des 4 établissements membres de l'association « Université Fédérale Bourgogne Franche-Comté » (université de Bourgogne, université de Franche-Comté, Agrosup Dijon et ENSMM), ont participé à cette journée de débats consacrée à la construction d'une grande université Bourgogne Franche-Comté. Mais tout semble pourtant déjà décidé. On nous vend une université fédérative où chacun conserverait activités et implantation, mais tout cela sous l'égide d'un établissement unique, les statuts de ce grand établissement restant encore à définir.

Il est donc plus que jamais nécessaire de mobiliser l'intelligence collective afin de résister à la présidentialisation du pouvoir au sein de l'université, de réhabiliter un mode de fonctionnement démocratique de nos instances universitaires en demandant le retour à une gestion plus collégiale par le biais des conseils. Dans le cadre du renouvellement des conseils et de la présidence, nous nous fixons en outre comme objectifs de résister à l'éclatement du statut national des personnels, à la précarisation et à toute politique de démantèlement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, en évitant la mise en concurrence des établissements, des composantes, des laboratoires et des personnels. Les prochaines élections seront décisives pour agir en faveur du maintien de la diversité et de la qualité des enseignements, du soutien et du développement de la recherche, qui repose sur la mobilisation et l'existence de synergies scientifiques et pédagogiques entre les équipes de recherche et de formation des universités plutôt que sur des montages institutionnels élaborés en dehors des conseils de l'université et de la communauté académique. ●

Bassir Amiri, SLHS Besançon



Ingénieurs : métiers/formations ?

→ Dossier coordonné par Corinne Terreau et Jean Fabbri

Ce dossier propose des éléments pour comprendre les enjeux et les évolutions actuelles autour des formations d'ingénieurs. Il entend contribuer et donner sens aux propositions d'unification de l'ensemble des formations post-bac publiques avancées par le SNESUP.

Le dualisme universités/écoles, qui prolonge la dichotomie à l'entrée dans l'enseignement supérieur universités/CPGE (classes préparatoires) et qui est une spécificité française, est mis en avant comme un obstacle chaque fois qu'un gouvernement entend réorganiser l'enseignement supérieur. Ce fut le cas en 2007, sous l'égide de N. Sarkozy et de V. Péresse. Ce dualisme demeure même si l'installation du LMD (donc l'allongement du premier cycle – l'ancien DEUG – à un bac + 3) a rendu les frontières plus nébuleuses, en même temps que la diversité des voies d'admission dans les écoles est maintenant un fait très généralisé. Alors que notre pays avec plus de 4,5 millions de chômeurs, s'interroge sur les activités économiques qui pourraient procurer des emplois et où le « produire en France » revient comme thème important dans le débat politique, la formation et la place de salariés en mesure d'assumer des fonctions d'ingénieurs deviennent deux questions décisives. Le monde des entreprises et les logiques économiques dominantes sont des éléments à part entière – mais trop souvent occultés – de ce débat. En effet, les possibilités d'initiatives, comme le niveau de responsabilité et de salaire des ingénieurs ont régulièrement régressé depuis 30 ans, essentiellement au profit des fonctions financières et commerciales. En matière de formation, il est utile de faire connaître le travail effectué par les collègues pour articuler des formations scientifiques et technologiques de haut niveau avec la recherche, avec le monde économique, dans un objectif qui intègre le souci de surmonter les inégalités sociales. Reste à envisager les évolutions, elles apparaissent possibles sur de nombreux plans au fil des contributions de ce dossier. Elles se jouent dans les universités comme au plan institutionnel.

Élargir et diversifier les voies d'entrée et de réussite

→ par Corinne Terreau et Jean Fabbri

Alors que les formations évoluent et que les activités confiées aux ingénieurs s'élargissent, il est important de diversifier les voies d'entrée et de réussite. Ces changements doivent s'accompagner d'une révision des modalités de fonctionnement et de suivi des établissements.

Il existe en France plus de 220 écoles d'ingénieurs qui peuvent être de statuts différents : public, rattachées à un ministère (Éducation nationale, Industrie, Équipement, Défense, Agriculture), privé ou consulaire, dépendantes des chambres de commerce et d'industrie ou des chambres d'agriculture. 120 établissements publics sur les 160 existants sont sous la tutelle du MESR. On distingue les universités de plein exercice, les Grands Établissements, les composantes internes d'une université et les EPCA, Établissements publics à caractère administratif qui peuvent être indépendants ou conventionnés avec une université. Les statuts des établissements privés varient de l'association « loi de 1901 » en passant par la fondation jusqu'à la société anonyme.

Les écoles publiques diplôment presque 75 % des 30 000 ingénieurs diplômés par an. Parmi les 16 000 titres délivrés par des écoles dépendantes du MESR, environ 4 500 le sont par des écoles internes aux universités. À noter la part d'étudiants étrangers diplômés, 12 %, et le taux de féminisation fortement variable selon le type d'école de 11 à 65 %, avec une valeur moyenne de 27 %⁽¹⁾.

L'origine scolaire des nouveaux inscrits en formations d'ingénieurs varie selon la tutelle de l'école. Ainsi pour les écoles du MESR, 24 % des recrutements se font au niveau du bac et 41 % après une CPGE, contre 6 % de bacheliers et 65 % de préparatoires

pour les autres ministères. Les établissements privés recrutent à 41 % au niveau du bac et 29 % au niveau des CPGE. À noter la faible part de recrutement, tous statuts confondus, après des études universitaires de licence ou de master : 6 %. L'analyse plus fine de l'origine scolaire des élèves ingénieurs montre que les écoles internes ont le pourcentage le plus élevé d'inscrits venant des cycles L et M.

Au-delà de la diversité des voies d'admission, les enjeux des statuts sont multiples : l'organisation administrative et la nomination du



© Brave Heart / Flickr.com

Unifier sans uniformiser

directeur, le recrutement des personnels, la liberté pédagogique, l'attribution des dotations et la souplesse dans la gestion financière.

Rapprocher les formations d'ingénieurs et le monde académique

À l'heure où s'impose à l'échelle mondiale une compétition grandissante entre les systèmes de formation supérieure et où l'enseignement supérieur et la recherche sont devenus un enjeu de la compétitivité d'un pays, les formations d'ingénieurs évoluent, et les liens entre grandes écoles et universités se multiplient. Sous l'impulsion politique, des partenariats aux contours très variables se mettent en place avec des rappro-

chements qui ont parfois du mal à trouver un contenu concret avec des objectifs et des moyens clairs ! La proximité des entreprises françaises influence le système : au niveau des formations, de la recherche et aussi du transfert. Avec plus de 2 000 thèses par an, soit environ la moitié des thèses en sciences exactes, les écoles présentent un retard en matière de formation doctorale. Mais les entreprises freinent ce développement car, habituées à des « produits bien calibrés », elles hésitent à embaucher un docteur.

Les besoins en salariés hautement qualifiés

capables de contribuer à l'amélioration des processus de production, des produits... et d'inventer ceux du XXI^e siècle sont importants. Les défis technologiques, environnementaux et sociaux sont innombrables. Le spectre des activités confiées à de tels ingénieurs va en s'élargissant. Il est donc très important d'élargir et de diversifier les voies d'entrée et de réussite dans les filières de formation qui conduisent aux diplômes qui reconnaissent la qualification.

La France a hérité d'une situation qui a peu d'analogues dans le monde. Alors que la fin du XIX^e siècle a marqué partout ailleurs l'intégration des écoles professionnelles supérieures dans les universités, la France a opté pour une autonomie des filières techniques, confortées et sanctuarisées par la Commission du titre d'ingénieur (CTI). Celle-ci, dont la forme actuelle résulte des années 30, pèse lourdement contre toutes les tentatives contemporaines de rapprochement des formations d'ingénieurs et du monde académique. Ainsi les propositions d'habilitations de formation, les équilibres disciplinaires (programmes, volumes horaires...) de même que les « expertises » des établissements sont exclusivement du ressort de la CTI. À côté de cette instance, sont venus s'ajouter des réseaux censés porter des « chartes de qualité » : CEDEFI, CGE, Réseau GEIPI, Réseau Polytech, réseau Figure... La situation dans les formations d'ingénieurs tend à se rapprocher dangereusement des « écoles

Tout changement dans la reconnaissance des missions des ingénieurs, dans la définition des cursus de formation passe par l'intégration des missions de la CTI dans le CNESER.

de gestion/management » privées qui achètent à prix d'or des accréditations (c'est-à-dire des labels) auprès d'organismes internationaux qui imposent de prétendus « standards mondiaux ». Dans tout cela le CNESER est hors-jeu.

Diversifier les voies d'accès

La composition de la CTI, son mode de désignation, héritiers d'une période révolue, marquent l'emprise totale du MEDEF même si chaque confédération syndicale ouvrière a un siège (voir l'article de F. Aubert). Tout changement dans la reconnaissance des missions des ingénieurs, dans la définition des

curus de formation passe par l'intégration des missions de la CTI dans le CNESER. Ceci doit s'accompagner d'une révision considérable des modalités de fonctionnement et de suivi des établissements généralistes ou spécialisés dans la délivrance de ces formations d'ingénieurs (voir l'article de R. Zille sur l'ENIM).

La diversification des métiers d'ingénieurs appelle la diversification des voies d'accès et des formations. Celles-ci peuvent s'inscrire dans la convergence unificatrice sans être uniformisante des filières. Ce qui se dessine autour des masters en Ingénierie peut repré-

senter un pas dans cette direction. Mais comme dans d'autres champs disciplinaires (et notre proposition de dissoudre la CTI y contribue), il reste aussi à inventer des modalités et des instances pluralistes et démocratiques pour favoriser les échanges dynamiques entre les secteurs économiques - non réduits au seul patronat - et les secteurs de formation. ●

1. En France, 100 000 étudiants environ sont inscrits dans les filières qui conduisent à un diplôme d'ingénieur, soit un peu moins de 5 % du nombre total des inscrits dans le post-bac.

Un nouveau profil de cadre ingénieur

→ par Patrick Porcheron, UMPC, réseau FIGURE

Un modèle de formation visant à pallier les insuffisances des compétences dans le domaine des SHS.

Les économies occidentales ont aujourd'hui un besoin critique d'ingénieurs aptes à maîtriser les technologies avancées, et à participer à l'émergence d'innovations. Dans la plupart des pays étrangers, les ingénieurs sont formés dans des universités, tirant ainsi profit de leur environnement : pluridisciplinarité, tradition d'esprit critique et créatif, interaction entre formation et recherche. Les universités françaises forment de bons spécialistes en sciences de l'ingénieur, mais les équilibres de formation sont variables, les activités de mise en situation et la formation en SHS le plus souvent insuffisantes.

Conscientes de cette situation, des universités ont décidé de réagir en se regroupant dans le réseau FIGURE afin de concevoir un nouveau modèle de formation, le cursus de master en ingénierie (CMI), qui s'appuie sur les atouts de la formation universitaire en sciences de l'ingénieur tout en la complétant

pour qu'elle atteigne les normes des référentiels internationaux⁽¹⁾.

Le premier objectif est de **proposer une formation pour un nouveau profil de cadre ingénieur expert** bâtie sur un(e) :

- cursus continu et cohérent en 5 ans, sans interruption par un concours, allant de la maîtrise d'un socle de fondamentaux en licence jusqu'à l'appropriation d'une expertise dans un champ d'application bien cerné en master ;
- équilibre global sur 5 ans entre les quatre composantes de la formation, 20 % de pré-requis généralistes, 50 % de formation de spécialité, 10 % d'autres sciences de l'ingénieur et 20 % de SHS ;
- programme de SHS, substantiel et diversifié, assurant une bonne maîtrise de l'usage des langages, une compréhension de l'environnement économique et social, une ouverture aux grandes problématiques du monde



© Ars Electronica / Flickr.com

Ingénieur du XXI^e siècle

contemporain et un développement personnel de l'étudiant ;

- activité régulière de mise en situation, sous forme de projets et de stages répartis sur toute la durée du cursus pour environ 20 % du temps de formation, contribuant à l'acquisition de compétences transversales et au renforcement de la motivation de l'étudiant ;
- interaction étroite avec des laboratoires permettant une expérience concrète de la recherche importante pour les futurs ingénieurs ;



Entretien avec Patrick Porcheron

Quel est l'objectif de la création du réseau FIGURE, associant plusieurs universités ?

Il s'agit d'offrir une alternative sur 5 ans au schéma dominant de formation d'ingénieur à la française avec deux cycles distincts : un cycle préparatoire, intégré ou non, en cycle ingénieur en 3 ans aboutissant le plus à former des ingénieurs opérationnels peu sensibles à l'innovation dans des écoles éloignées des activités de recherche ou des ingénieurs managers moins concernés par les questions scientifiques et techniques liées à la production.

Le profil proposé vise à remplir le créneau de fonctions d'ingénieurs experts proches du développement industriel.

L'ambition est de proposer un autre mode de formation que celui des écoles et non de s'y substituer.

Bref, valoriser collectivement la formation universitaire et ses atouts en l'alignant sur les références des meilleures facultés d'ingénierie internationales.

L'enjeu économique et social qu'est la réindustrialisation de la France oblige-t-il à repenser, diversifier et revaloriser les métiers d'ingénieur ?

C'est une évidence que, quantitativement et qualitativement, l'évolution des formations d'ingénieur françaises au cours des dernières décennies n'a pas permis de maintenir notre tissu industriel à un niveau compétitif. Ouvrir de nouvelles voies est nécessaire et envisagé avec intérêt par les entreprises. ●

Propos recueillis par Corinne Terreau

► – dispositif formalisé d'auto-évaluation de l'étudiant le responsabilisant dans l'appréciation de sa progression et l'identification de ses aptitudes.

Le second objectif est **d'établir au sein du collectif universitaire des pratiques garantissant la pérennité de la qualité du modèle de formation** au travers d'un :

– référentiel définissant un ensemble d'objectifs convergents et cohérents pour les CMI et permettant de faire connaître le modèle et le profil des diplômés ;

– dispositif de validation interne a priori par un comité vérifiant le respect des règles identitaires du réseau par les candidats à un CMI et d'évaluation externe *a posteriori* par l'AERES, sans exclure la possibilité d'une accréditation par la CTI. ●

1. Voir rapport AERES : « *Formation universitaire aux métiers de l'ingénieur* », octobre 2010.

PRES ET ÉCOLES/CPGE : C'EST PAS CLAIR

L'académie d'Orléans-Tours illustre, à sa manière, la situation complexe des universités et des écoles d'ingénieurs. D'une part, le ministère et la majorité régionale ont tout fait pour surreprésenter les 2 écoles d'ingénieurs et l'école de management (privée) dans le PRES. Ni le potentiel de formation, ni le nombre d'étudiants, ni le poids des EC en poste dans ces structures ne justifiaient ce sort.

Par ailleurs, et sans doute pour prolonger certaines des opérations de type « cordées de la réussite » ou « pré-prépa-science-po » dont on sait qu'elles ne touchent qu'une toute petite partie des populations scolaires, les universités de Tours et Orléans sont l'objet d'un intérêt nouveau de Mme le Recteur Marie Reynier (ingénieur ENSAM). La baisse très sensible du nombre d'inscrits en CPGE dans l'académie (305 places vacantes soit 65 de plus qu'à la rentrée précédente) éclaire le discours du recteur. Elle a en effet très clairement dit que si rien n'était entrepris des fermetures de classes et suppressions de postes seraient rapidement effectives et pourraient affecter des professeurs de « chaires supérieures ». La question des passerelles entre le monde universitaire et les CPGE est donc posée. Sur le fond des finalités et modalités de rapprochement des Li « sciences » et CPGE, il y a encore beaucoup de flou, des réunions de travail « ouvertes » nous ont été annoncées. Seraient envisagées des structures mixtes associant des personnels enseignants issus tant des CPGE que des universités... avec des étudiants rattachés aux universités.

Cette amorce signale à sa façon que l'un des moyens pour surmonter le dualisme passe certainement par l'intégration progressive (sur concours spécifique par exemple) des agrégés titulaires d'une thèse (ils sont de plus en plus nombreux) dans le corps des MC.

Jean Fabbri

Quelles formations, pour quels ingénieurs ?

→ par Pierre Duharcourt, *ingénieur civil des mines, professeur honoraire des universités en sciences économiques*

La dualité Université/CPGE a évolué ces dernières années, mais la convergence des CPGE vers les filières universitaires suppose une refonte de leurs formations et des concours d'entrée en école.

Le nombre des ingénieurs diplômés est en France d'environ 700 000, et il en sort environ 30 000 (CTI) par an.

La dualité Université/CPGE

La dualité entre filière universitaire et filière CPGE-écoles, qui est une spécificité française, a évolué ces dernières années. Un pourcentage croissant (un tiers aujourd'hui) des ingénieurs sort de formations ou d'écoles universitaires. Par ailleurs, l'admission dans les écoles par une voie autre que les concours préparés par les CPGE s'est développée et s'approche de la moitié. Une autre évolution concerne les formations dans les écoles, avec le développement - au moins pour celles que l'on qualifie de « grandes écoles » - de la recherche et de son lien avec l'enseignement. L'application dans les écoles du système ECTS lié au LMD a d'ailleurs conduit à transformer la conception de la professionnalisation des formations. Si certaines écoles, mais aussi des formations universitaires, ont conservé une organisation en

spécialités différenciées, d'autres proposent plutôt un système à la carte où l'étudiant choisit son menu dans un choix de crédits extrêmement varié. La plupart des écoles pratiquent une approche « transversale », associant des disciplines techniques (qui elles-mêmes couvrent divers domaines, allant du génie mécanique ou civil à l'ingénierie financière) à la sociologie, au droit, à l'économie, à la gestion : une question est de savoir si cette « ouverture » permet un approfondissement et un recul suffisants.

Reste de la dualité historique un « noyau dur » important : l'existence des classes préparatoires qui regroupent environ (pour les « prépas » scientifiques) près de 50 000 élèves (dont 85 % en lycée public), soit un « flux » annuel d'un peu moins de 25 000, compte tenu des doubléments en deuxième année. La filière est doublement sélective : d'abord à l'entrée en CPGE, puis à l'admission en école. Les formations dans ces CPGE ne se définissent pas tant par leur contenu

scientifique, que par leur finalité essentielle, qui est de préparer à des concours : la transition - difficile pour un bachelier entrant en « fac » consistant à passer à un travail plus autonome et à une réflexion plus critique - est ainsi reportée à l'entrée en école. Le coût annuel par élève est proche de 15 000 € contre environ 10 000 pour un étudiant (tous cycles, y compris IUT, confondus, le coût réel en 1^{er} cycle étant nettement inférieur). Les taux de réussite sont très variables : s'ils sont excellents pour les très bonnes « prépas » (la « meilleure » est privée), ils sont plus médiocres pour d'autres. La convergence des CPGE vers les filières universitaires, dont l'aspect budgétaire est le rapprochement vers le haut des taux d'encadrement, suppose à la fois une refonte des formations type CPGE et des concours d'entrée en école.

Des statistiques à l'encontre des idées reçues

À l'encontre des idées reçues, les statistiques (cf. par exemple les enquêtes menées par des magazines comme *L'Expansion* ou *Usine nouvelle*) montrent que l'insertion des ingénieurs diplômés (taux de chômage, délai pour trouver un emploi, traitement à

Les statistiques montrent que l'insertion des ingénieurs diplômés est en gros comparable à celle des titulaires de masters.



l'embauche ou après trois ans d'ancienneté...) est en gros comparable, et non supérieure (à l'exception peut-être de certaines écoles particulièrement prestigieuses), à celle des titulaires de masters : les différentes formations à « bac + 5 » connaissent le même niveau de débouchés. Le fait le plus marquant est que les titulaires d'un doctorat, dont le diplôme n'est toujours pas reconnu, ne tirent pas d'avantage particulier de leur formation à « bac + 8 », alors qu'ils entrent sur le « marché de l'emploi » au moins trois ans plus tard : cela tient non seulement au caractère scandaleux des conditions de recrutement et de carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche, mais tout autant à la dévalorisation (contrairement par exemple à ce qui se passe en Allemagne, où le titre de *Doktor* est un signe de distinction) des formations et des fonctions de la recherche par les entreprises.

Un autre enseignement de ces statistiques (y compris les données fournies par les annuaires des écoles) est que les ingénieurs diplômés sont mieux traités, et vont plutôt, dans les secteurs comme banque-finace ou activités de conseil que dans celui de la production. Ce constat conduit à une interrogation sur le contenu du métier d'ingénieur. Beaucoup de diplômés ne font plus, et c'est souvent maintenant le cas dès l'entrée dans la vie active, un métier correspondant à l'image que l'on pouvait avoir d'un « ingénieur ». On doit sans doute relier ce constat à l'évolution globale de l'économie, de l'organisation des activités, aux processus de « tertiarisation » et de « financiarisation ». Même si le phénomène est général, il est plus accentué dans notre pays qu'ailleurs : la part de l'industrie dans le PIB en France (qui pêche notamment par l'insuffisance des entreprises de taille intermédiaire) est inférieure à 14 %, soit à peine plus de la moitié de celle de l'Allemagne, et même moins – malgré des comparaisons mensongères régulièrement présentées par N. Sarkozy – que le Royaume-Uni ou l'Italie. ●

1. Cet article propose des analyses personnelles, qui n'engagent que leur auteur.

Le réseau Polytech → par Claire Bornais, secrétaire nationale

Un mode de recrutement qui connaît un succès croissant et dont on peut regretter qu'il soit, pour l'essentiel, réservé aux plus fortunés.

Créé en 2002, il est constitué de 13 écoles ayant le statut d'école polytechnique universitaire reconnu par décret (composantes internes d'universités, sous le régime des articles L713-2 et L713-9), recrutant initialement les étudiants principalement à bac + 2. Depuis 2006, le réseau propose également un recrutement à niveau bac dans un Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP), conçu comme l'idée d'une prépa intégrée qui se ferait en milieu universitaire. Il s'agit d'un recrutement partiellement sélectif en université, qui se faisait à l'origine sur dossier scolaire + entretien de motivation, et désormais passe par le concours GEIPI (concours commun à 26 écoles, offrant 2 300 places au total en écoles d'ingénieurs en accès direct post-baccalauréat).

Le principe du parcours PeiP est le suivant : les étudiants retenus s'inscrivent dans un parcours de licence scientifique « classique », dont ils suivent les enseignements avec les autres étudiants, et bénéficient de compléments d'enseignement de 60 heures par semestre (communication, anglais, mini-projets relevant du domaine d'une spécialité d'ingénieur, connaissance de l'entreprise, conférences sur les métiers en sortie des domaines...). S'ils obtiennent les deux premières années de licence en 2 ans, ils intègrent alors le cycle ingénieur, dans l'école et la spécialité de leur choix (sauf problèmes de capacité d'accueil encore jamais rencontrés). Ce mode de recrutement connaît du succès, et une montée en puissance progressive : en 2012, au niveau national, 1 310 places seront

à pourvoir en PeiP, et jusqu'à présent, chaque année, toutes les places offertes ont été pourvues (et même plus). À près de 90 %, les étudiants recrutés ont eu une mention au bac, 30 % sont des étudiantes, et entre 25 et 30 % des inscrits selon les années sont boursiers. Beaucoup souhaitent éviter la prépa et son rythme qu'ils conçoivent comme désocialisant, et y voient la garantie d'une place en école d'ingénieurs si leur travail est sérieux en licence. Tous ou presque réussissent très bien (moins de 2 % redoublent le L1) et intègrent sans difficulté le cycle ingénieur. Cela amène donc des bons étudiants dans les deux premières années de licence, qui n'y seraient vraisemblablement pas venus sans ce parcours, et permet d'une certaine manière de lutter contre le contournement constaté des premières années d'université. De plus, en cas de changement de projet d'études, il est possible de rester dans le cursus licence puis d'envisager un master.

Peut-être que cela pourrait à terme changer un peu les clichés liés au premier cycle de l'université. Mais on peut regretter qu'une fois de plus, on mette plus de moyens pour ceux qui sont déjà les mieux armés en vue des études. Cela correspond à ce que recherchent beaucoup de familles, pour lesquelles le label « ingénieur » reste une étiquette attractive, garantie de sérieux, alors que les autres formations universitaires sont considérées avec défiance. L'idéologie dominante a bien ancré le goût des labels et du *benchmarking* dans la population... ●



Autoritarisme et harcèlement dans la direction de certaines écoles

→ par René Zille, représentant du SNESUP à l'ENIM (École nationale d'ingénieurs de Metz)

Une manière de diriger indigne qui, pourtant, a perduré.

L'ENIM a changé de directeur début novembre 2011, les faits ci-dessous ne sont donc aucunement imputables au nouveau directeur.

Avec nos collègues du SNPTES, nous vous avons déjà alerté des pratiques inadmissibles de harcèlement de l'ancien directeur de l'ENIM. Toutes ses pratiques ont été dénoncées auprès des autorités, il y a eu 3 inspections de l'IGAENR en 2003, 2008 et 2011 (5 mois avant la fin de son mandat !).

Parmi ses agissements, on peut citer, de façon non exhaustive :

- une communication peu fréquente dans les établissements d'enseignement supérieur : envois multiples en recommandé ou par huissier de lettres aux propos insultants, menaçants ou dégradants ;
- des mutations forcées à plusieurs reprises, sans rapport avec l'évaluation de la performance de leurs précédentes missions, subies par certains collègues Biatoss ;
- un déménagement imposé, à plusieurs reprises, à un collègue IGE ;

- des interdictions de suivi de stagiaires et d'encadrement de projets industriels pour plusieurs collègues ;

- la non-attribution de bureaux à certains, sous prétexte qu'ils effectuaient leur recherche dans des laboratoires « non-identifiés » par l'ENIM ;

- le non-versement (pour les mêmes) des primes de responsabilité ou d'heures complémentaires réalisées.

Pour d'autres, cela s'est terminé au tribunal :

- un collègue PRAG a été poursuivi pour diffamation ;

- suite à une plainte, un technicien s'est retrouvé en garde à vue pendant plusieurs heures avec des conséquences graves en termes d'arrêts maladie ;

- le secrétaire de la section SNESUP ainsi que son collègue IGE ont été poursuivis en justice par un membre du personnel non-enseignant qu'ils auraient forcé à signer une pétition contre le directeur. Comme par hasard, c'est l'école qui a payé les frais de cette dernière.



Enfin, le directeur n'a pas hésité à utiliser la section disciplinaire de l'établissement. Un enseignant-chercheur a été traduit devant cette dernière pour « défaut de recherche ». Heureusement M. le Recteur a fait appel devant le CNESER qui a annulé cette décision en parlant d'« un contexte d'acharnement » contre le collègue.

Chaque fois, les inspecteurs de l'IGAENR ont fait un travail remarquable et objectif pour faire remonter les informations à la partie politique du MESR qui malheureusement a laissé perdurer cette situation jusqu'à la fin du mandat du directeur. ●

La CTI au cœur des enjeux → par Fabrice Aubert, membre de la CTI au titre de la confédération CGT

Organisme indépendant, la CTI, bien que mise en place par le patronat, est un garde-fou contre les pressions du tout financier.

Le rôle de la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) est d'habiliter les écoles à délivrer les titres d'ingénieurs en évaluant les processus et les contenus des formations. Elle est composée, c'est une de ses originalités, non seulement d'enseignants et de responsables d'écoles, mais aussi de représentants des employeurs et de syndicats de salariés. La CTI est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'habiliter toutes les formations d'ingénieurs, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger.

Mise en place à l'origine avec le patronat de l'industrie (UIMM), le Medef ne voit plus désormais cet organisme d'un bon œil. La CTI empêche de faire n'importe quoi et limite aujourd'hui les pressions du tout financier. Par ailleurs, le titre d'ingénieur est un élément obligatoirement reconnu dans les conventions collectives au même titre que le SMIC, ce qui fournit deux repères légaux pour situer les

différents diplômes existants et définir des échelles de reconnaissance des qualifications. Les écoles de commerce devenues des écoles de management ne bénéficient pas d'un tel dispositif d'habilitation, ce qui ouvre la porte à toutes les dérives.

Le travail de la CTI a pris ces dernières années une ampleur importante, avec l'explosion du nombre d'écoles de formations et de demandes d'habilitations. C'est peu de dire que les moyens n'ont pas suivi, notamment en matière de dégageant de disponibilité pour les représentants des syndicats.

La CTI accrédite écoles privées comme publiques, sur la base d'examens de dossiers et de visites de terrain. Les évaluations se font sur une journée avec visite de l'école, rencontres de la direction, des différentes unités, des enseignants et des étudiants. Le temps et les moyens limitent fortement les capacités d'intervention notamment des syndicalistes. 220 écoles d'ingénieurs sont accréditées par la CTI. Les écoles diplôment environ 30 000

ingénieurs par an, soit 60 % des grades de master en sciences et techniques délivrés en France.

La dévalorisation de la science et de la technique par rapport au tout gestion ou au tout management a atteint les écoles d'ingénieurs dans les dernières décennies, corollaire de la perte de substance de l'industrie en France. L'enseignement du « Wall Street management » grandement responsable de la crise actuelle est rentré en force dans les formations au détriment des options industrielles.

La dévalorisation de la technique et du métier d'ingénieur dans les salaires et les responsabilités dans le monde du travail explique la désaffection relative des étudiants vers les matières scientifiques et les formations d'ingénieurs.

L'intervention pour une réindustrialisation de notre pays rendue nécessaire par la dislocation de notre tissu productif passe aussi par une revalorisation de la technicité dans toute sa dimension. ●

La raison du « bon » ne connaît que de mauvaises raisons

→ par Bernard Roux, INSA de Lyon

PRES et surtout IDEX à Lyon mettent à mal les formations d'ingénieurs.

2004 : Grenoble – moins rebelle – a été préférée à Lyon pour les États Généraux de la Recherche. Un éminent professeur, au nom du CIP (Comité d'initiatives et de propositions), y tient à peu près ce propos : « *Les écoles ont les bons étudiants, les universités ont les bons chercheurs : il est temps qu'ils se rencontrent !* ».

En réponse à l'immense exaspération du monde universitaire, ces paroles offraient un coupable de choix : le dualisme français des écoles et des universités. Huit ans après, à l'heure des PRES, qu'en est-il advenu ?

2012 : le site de Lyon / Saint-Étienne vient de déposer son nouveau projet IDEX 2. Quel est-il ? Nul ne le sait, car même les administrateurs et présidents ou directeurs des établissements fondateurs n'ont pas eu accès au document final. Mais la charte d'engagement et les quelques données chiffrées parlent clairement.

Les bons sont devenus excellents au prix d'une sévère décimation : moins de 10 % des collègues accèdent au périmètre par ailleurs restreint à deux thématiques. Un Institut leur est dédié et chaque établissement devra lui verser son impôt en postes et en euros. Côté étudiants, une filière d'excellence avec classes préparatoires et sorties aux niveaux ingénieur et docteur bénéficiera des moyens privilégiés. Et toutes les collectivités locales soutiennent d'une même voix la LRU de Sarkozy, l'ENS et Mérieux et « ce train » d'enfer – l'IDEX – dans lequel « *il faut absolument monter* ».

Vu de l'INSA de Lyon, le projet est une catastrophe. En effet, si l'INSA peut être résumé en quelques chiffres (500 enseignants-chercheurs, 900 diplômés d'ingénieurs et 140 thèses par an, 20 M€ de contrats recherche), la vérité d'une école ou d'une université est ailleurs : dans les équipes pédagogiques et de recherche.

Notre structure pédagogique est basée sur des départements thématiques, gérant dans la proximité des promotions moyennes et des relations industrielles fortes. Elle est aujourd'hui mise en difficulté par les soi-disant « contraintes économiques » et par le primat accordé à la recherche dans nos missions. Le Plan campus aggrave la situation par une « structuration » du campus en « quartiers » faisant fi de toutes les formations non strictement mono-disciplinaires. Aujourd'hui, l'IDEX programme l'éclatement des filières en prévoyant une filtration au profit de l'Institut susmentionné.

Même les directeurs d'unités pourtant peu portés à la contestation commencent à s'inquiéter publiquement de leur exclusion d'un jeu politique dont le centre de gravité est prévu à Gerland, campus de l'ENS et de Mérieux, depuis l'adoption du Schéma de Développement Urbain de Gérard Collomb. ●



Entretien avec Jean-Luc Delpuech⁽¹⁾

Comment s'articulent les exigences de savoirs académiques et les besoins de professionnalisation dans les écoles d'ingénieurs ?

L'approche traditionnelle consiste à inculquer les savoirs les plus académiques en amont (classes préparatoires et première année d'études en école d'ingénieurs), puis à dispenser un enseignement tourné vers les réalités de l'entreprise (pendant les deux années qui précèdent le diplôme d'ingénieur).

Cette approche permet difficilement à l'étudiant de comprendre le sens de sa formation et la nature des missions qui seront les siennes dans la vie professionnelle. Ce n'est qu'en toute fin de parcours, à travers les projets de fin d'études, qu'il comprend en quoi les disciplines académiques étudiées en amont peuvent être utiles. Une approche plus innovante consiste à détecter dès l'accueil en école d'ingénieurs les aptitudes et les compétences de chaque étudiant, déjà acquises, soit à l'école, soit dans la vie associative ou de loisirs, soit en famille, ainsi que ses projets, afin de lui permettre de choisir une coloration thématique pour son cursus : rencontres avec des professionnels du secteur, recherches documentaires portant sur le domaine, visites d'entreprises, de chantiers ou de laboratoires, projets pluridisciplinaires en équipe, ayant trait au thème en question, stages en entreprise.

Il ne s'agit pas de supprimer l'enseignement des matières théoriques, mais d'en faire ressentir plus rapidement l'utilité et l'applicabilité. Une telle approche se traduit par une attitude beaucoup plus active et motivée des étudiants, et par une acquisition facilitée de connaissances et de compétences.

Enseignant-chercheur dans une école d'ingénieur : comment gérer l'opposition entre savoir scientifique fondamental et ensei-

gnements orientés sur la fonctionnalité des savoirs et des savoir-faire ?

Il n'y a à mes yeux aucune opposition entre les outils théoriques et la façon de les mettre en œuvre. L'enseignant-chercheur doit être suffisamment pédagogue et suffisamment en contact avec les enjeux économiques, industriels et sociétaux pour donner du relief à son enseignement et à sa recherche. Nombreux sont ceux qui excellent à cette approche et savent motiver leurs étudiants à une attitude d'innovation.

Les modes d'intégration qui revisitent le bizutage et qui sont censés construire la cohésion de groupe servent-ils efficacement l'évolution des fonctions de l'ingénieur au sein des entreprises à un moment où les solidarités s'imposent ?

Les questions relatives à la vie de promotion se posent de façon d'autant plus aiguë que la pédagogie et les méthodes d'évaluation qui précèdent l'entrée en école d'ingénieurs reposent sur une démarche très individuelle, basée sur la sélection.

Il existe heureusement toute une gamme de possibilités pour faire découvrir et expérimenter aux étudiants, dans le respect de leurs individualités, la richesse et la complexité des dynamiques de groupes, qu'ils retrouveront ensuite sous d'autres formes en entreprise, mais aussi en famille ainsi que dans leur vie citoyenne. Cette partie de la formation à la dynamique de groupe, trop souvent sous-estimée, doit se concevoir dans une relation entre l'école, les associations étudiantes, les acteurs de proximité (tissu associatif, collectivités locales) et les associations d'anciens élèves. ●

Propos recueillis par Corinne Terreau

1. Jean-Luc Delpuech, ingénieur général des mines, conseiller auprès du directeur général de l'énergie et du climat au ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Une structure importante mais méconnue

→ par Joëlle Burnouf, présidente du CNESER disciplinaire de 2007 à 2011

Lieu où se forge la déontologie active de nos métiers, le CNESER disciplinaire doit faire face, depuis le milieu des années 2000, à une croissance exponentielle des dossiers.

Le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) statuant en matière disciplinaire est une juridiction d'appel nationale statuant sur les appels d'étudiants et d'enseignants (hors second degré). Il est une émanation du CNESER plénier qui élit ses membres et est composé d'étudiants et d'enseignants. Il siège sous la forme de deux instances : la commission d'instruction (CI) et la formation de jugement (FJ). Il siège 8 à 9 mois par an et compte tenu de sa composition nationale il faut tenir compte des contraintes créées par les vacances universitaires : il ne siège pas en février, avril et juillet-août. Toutefois depuis 2011, compte tenu du nombre de dossiers qui va en croissant, il a fallu élargir les plages des sessions. Une autre contrainte des sessions est que les délais entre les CI et FJ sont réglementairement fixés et qu'ils doivent respecter outre les délais de consultation des dossiers par les parties, ceux des convocations par lettre recommandée AR. C'est donc une procédure lourde qui

n'autorise aucune erreur, laquelle pourrait être juridiquement utilisée par les usagers pour une annulation des décisions en Conseil d'État. Il est d'ailleurs regrettable que le travail des collègues enseignants-chercheurs qui siègent dans la juridiction soit mal reconnu, et qu'il ne bénéficie que de peu de décharges voire d'aucune. Pour les étudiants, il traite

disponibilité nécessaire, et ce malgré les demandes insistantes auprès de la DGSP non seulement du service mais des présidents successifs du CNESER disciplinaire depuis le début des années 2000.

Depuis le milieu des années 2000, on observe une croissance exponentielle des dossiers dont il a à connaître, en particulier enseignants ;

ignorance importante des textes réglementaires, un « bricolage » au niveau des instances disciplinaires locales qui entraîne une requête des déférés devant la juridiction nationale. Depuis bientôt 10 ans, les responsables administratifs du CNESER disciplinaire suppléent ces lacunes, mais le caractère réduit de la cellule (3 personnes) ne permet pas d'assurer une formation efficace des responsables des affaires juridiques des établissements. L'autre raison est l'absence quasi-totale de médiation à tous les niveaux, dans les établissements : on observe que les différents échelons « bottent en touche » vers l'échelon supérieur de la hiérarchie alors que les affaires auraient pu être résolues avec un travail de médiation entre les parties.

On constate également un défaussement fréquent des établissements sur le CNESER disciplinaire pour les cas de malades. Sans oublier parfois, hélas, une instrumentation des affaires au profit d'intérêts locaux étroitement catégoriels et corporatistes qui ne sont pas de mise au regard de la déontologie et de l'éthique de notre métier.

Le CNESER disciplinaire est le lieu où se forge, outre la jurisprudence en regard de la loi et des règlements, la déontologie active de nos métiers. Tous les membres qui y ont siégé ont eu à cœur de réfléchir aux conséquences de leurs décisions sur l'ensemble de la communauté. Au moment où d'autres structures, CTPU et CT d'établissement (conséquence de la LRU et du passage à l'autonomie élargie des universités) n'ont pas encore trouvé leurs marques, dans un paysage déstructuré par la réforme de 2007, il est indispensable de reconnaître à cette structure nationale toute l'importance qu'elle a (et qui est largement méconnue de ceux qui n'y ont pas siégé). Elle est le seul garde-fou à la balkanisation en train de se mettre en place dans un contexte de concurrence entre les établissements. ●

Cette structure nationale est le seul garde-fou à la balkanisation en train de se mettre en place dans un contexte de concurrence entre les établissements.

les appels depuis le baccalauréat jusqu'au doctorat. Pour les enseignants, il traite des appels concernant la carrière, le fonctionnement des services, l'éthique et la déontologie.

La gestion du CNESER disciplinaire est assurée par une cellule administrative de 3 personnes : une responsable administrative, une assistante, ce qui est notablement insuffisant compte tenu de la lourdeur des tâches et de la

et depuis 2007, conséquence de la loi LRU sans doute, même s'il est encore un peu tôt pour l'affirmer, de questions de diplômes (trafic ou autres), de gestion des carrières, de malversations financières, de harcèlements professionnels et moraux ou de problèmes à connotation sexuelle.

Pour nombre de cas, il faut d'emblée observer qu'ils n'auraient jamais dû arriver en appel national : il y a une

Une institution qui montre la voie



© Dans le grand bleu / Flickr.com

NON TITULAIRES

Ensemble, faisons sauter le verrou !

→ par Noël Bernard, membre du secteur SDP

Le dispositif de lutte contre la précarité dans la fonction publique est très insuffisant. Il nous faut imposer la mise en place de vraies mesures de résorption de l'emploi non titulaire.

Le SNESUP a déjà dénoncé les fortes insuffisances du dispositif de soi-disant lutte contre la précarité dans la fonction publique mis en place à la suite du protocole d'accord du 31 mars 2011. Il titularisera environ 5,6 % des 891 000 précaires officiellement reconnus, et 12,5 % verront leurs CDD transformés en CDI : à l'opposé du but affiché, il aboutit plutôt à une opération de conversion de l'emploi public en emploi contractuel. Le SNESUP, et la FSU qui n'a pas signé ce protocole, appellent tous les collègues concernés à se rapprocher de notre organisation, pour faire ensemble valoir leurs droits. La bataille sera rude, une circulaire de la DGRH ayant déjà organisé pour l'enseignement supérieur un torpillage de ces mesures. Notons de plus la création de CDD dans les EPST pouvant atteindre 9 ans sans CDisation. Les premières précisions ci-dessous seront complétées par un dossier sur le site du SNESUP (<http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=6034&ptid=10&cid=3793>).

DISPOSITIF DE TITULARISATION

Fortes revendications syndicales, des examens professionnels ou des concours réservés sont organisés pendant 4 ans, mais ce dispositif très incomplet est loin d'une vraie résorption de la précarité. Excluant les doctorants, il ne concerne que les collègues qui, au 31 mars 2011, avaient un contrat relevant des articles 4 ou 6-1 du statut des fonctionnaires (ceci exclut remplacements d'absences diverses et emplois saisonniers ou occasionnels : beaucoup d'emplois de l'enseignement supérieur sont donc hors du champ). Il faudra justifier d'une durée totale équivalant à 4 années à temps plein dans les 6 années précédant le 31 mars 2011, ou 4 ans à la date de clôture des inscriptions au recrutement considéré dont deux avant le 31 mars 2011. Les temps partiels d'au moins 50 % sont comptés comme temps plein. Ces contrats doivent relever du même employeur, ce qui ex-



© mhhiatt / Flickr.com

Ne pas rester sur la touche

clut de nombreux collègues, notamment dans le supérieur. Le seul assouplissement consiste à ajouter les durées :

- en cas de transfert d'un contrat à un nouvel employeur ;
 - en cas de même fonction occupée sous des employeurs successifs.
- Qu'est-ce qu'un employeur ? Un département ministériel (ex. : emplois directement rattachés au MESR, au MEN...), une autorité publique (ex. : AERES) ou un établissement public (ex. : une université, le CNRS, un PRES).

temps complet. De plus, ceci vaut quels que soient les emplois et pas seulement ceux de l'article 4 comme avant. Mais reste la règle de l'employeur unique.

Le projet de loi ajoute une mesure exceptionnelle pour certains des collègues n'ayant pu bénéficier jusqu'ici de CDisation pour cause d'emplois discontinus : s'ils sont en fonction à la date de publication de la loi et ont occupé des emplois y compris en remplacement d'absences diverses ou sur des besoins saisonniers ou occasionnels,

Le ministère refuse d'organiser les concours réservés de niveau catégorie A+, privant notamment les enseignants non titulaires des mesures de titularisation prévues par la loi.

CDISATION

La règle de CDisation au bout de 6 ans introduite par la loi 2005-843 nécessitait une période de 6 ans sur un même emploi relevant de l'article 4, sans interruption dans les contrats, excluant beaucoup de collègues, par exemple du supérieur. Cette disposition est modifiée, autorisant la prise en compte de services discontinus si les interruptions n'excèdent pas 4 mois ; et les temps partiels ou incomplets sont assimilés à du

pour un total de 6 ans de services dans les 8 années précédentes auprès du même employeur, alors ils sont automatiquement CDisés. Pour les plus de 55 ans, il suffit de 3 ans sur les 4 années précédentes. À noter que lors de la CDisation la fonction peut changer sous réserve du maintien du niveau de responsabilité. L'assouplissement de la condition d'employeur unique au cas d'un transfert de contrat est prévu ici aussi,

mais pas celui de même fonction sous des employeurs différents : il y aura donc beaucoup d'exclus.

La circulaire de la DGRH pour l'enseignement supérieur prévoit de travailler « à moindre coût », de consacrer l'année 2012 à cette CDisation, et de retarder l'application du dispositif de titularisation à 2013. La DGRH a organisé un recensement des ayants droit : sciemment sont ignorés des milliers de collègues, par exemple tous les enseignants non titulaires, hormis ceux sur postes second degré vacants. Sur les quelque 50 000 agents non titulaires révélés par l'enquête intersyndicale dans le supérieur, le recensement de la DGRH décompte en gros 20 % éligibles à l'un des deux dispositifs, et seulement 3 % à la titularisation. Le ministère refuse d'organiser les concours réservés de niveau catégorie A+ (MCF, agrégé, IGR, conservateur...), privant notamment les enseignants non titulaires des mesures de titularisation prévues par la loi. Le SNESUP appelle ses sections locales à alerter les personnels contractuels de leurs établissements, et organiser l'action locale pour imposer la mise en place de vraies mesures de résorption de l'emploi non titulaire. **Forçons un nouveau recensement. Exigeons les concours.** ●

Élections 2012 au Comité national de la recherche scientifique : un enjeu majeur

→ par Marc Neveu, secrétaire national, responsable du secteur « Recherche »

Une forte mobilisation est nécessaire pour montrer notre attachement à une structure qui défend les principes de transparence et de collégialité.

DES ÉLECTIONS QUI ONT VALEUR DE TEST

Dans un paysage scientifique piloté par la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation et les agences (ANR, AERES), et restructuré par les Initiatives d'Avenir (Iindex, Labex...), le gouvernement tente de vider les organismes de recherche de leurs capacités à évaluer et proposer une politique scientifique nationale publique. Comme pour les récentes élections au CNU, les élections en vue du renouvellement du Comité national ont donc valeur de test.

La communauté des enseignants-chercheurs et des chercheurs doit afficher son attachement à une structuration de la recherche qui garantit l'existence de laboratoires et d'équipes pérennes, permet le développement de programmes et de coopérations sur le temps long, assure la couverture la plus ouverte des champs disciplinaires.

Comme pour le CNU, les sections du Comité national, constituées sur une base disciplinaire, comportent des collègues élus qui évaluent les équipes et gèrent les carrières des chercheurs, dans un cadre national. L'évaluation par les pairs, la collégialité, la transparence des critères, les comptes rendus publics des

sessions, la diffusion des informations sont autant de principes que nos organisations syndicales défendent à l'heure où le gouvernement multiplie les nominations opaques d'experts au sein d'agences et de comités Théodule.

DES COMBATS SYNDICAUX POUR 4 ANS

Enracinés dans la quasi-totalité des établissements chez les enseignants-chercheurs et chercheurs, le SNESUP et le SNCS font le lien entre le Comité national et les autres instances scientifiques où les questions de recherche sont débattues (CNESER, CNU, CSRT...) et défendent une politique de recherche cohérente au niveau national, à l'opposé de tout lobbying ou groupement d'intérêt corporatiste.

Dans un contexte de pilotage et de resserrement des crédits et des « priorités » scientifiques, il est vital de combattre le malthusianisme, la précarité, la conception purement utilitariste de la recherche et de soutenir aussi bien les disciplines reconnues que les disciplines émergentes.

À l'heure où sévissent les notes et avis de l'AERES, il est fondamental d'appréhender directement et pleinement le

contexte d'exercice de la recherche, en demandant aux laboratoires leurs rapports d'activité et en visitant les unités, ce qui nécessite des moyens accrus de la part du CNRS.

Défendre les conditions d'exercice et le devenir des métiers de la recherche, veiller au lien étroit entre élaboration et diffusion des connaissances, entre recherche et enseignement et œuvrer à l'amélioration des conditions d'activité scientifique pour les enseignants-chercheurs sont autant de combats à mener au sein du Comité national.

Constituer un Comité national représentatif de toute la communauté scientifique, qui défende le rôle prospectif des structures de recherche, qui revendique les moyens nécessaires à leur fonctionnement et leur indépendance, nécessite que nous nous mobilisions tous pour la constitution des listes de candidats présentés par le SNESUP et le SNCS (avant le 20 février 2012), et que nous votions et fassions voter pour ces listes (votes par correspondance uniquement avant le 17 avril 2012). ●

1. Rappel calendrier : <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/scn/dispositif/calendrier.htm>

Hommages

Alfred Lampel, secrétaire de la section SNESUP du CNAM de 1979 à 1989, nous a quittés dans sa 88e année la nuit du 31 décembre 2011. Chimiste alliant rigueur et pratique, apprécié par ses auditeurs, il avait terminé sa carrière en tant que sous-directeur de laboratoire et avait pris sa retraite en 1989.

Ses amis, ses collègues, ses camarades se rappellent avec émotion sa gentillesse, sa simplicité, sa volonté à défendre les personnels, toutes catégories confondues, son humanisme, ainsi que les actions qu'il avait menées pour établir de nouveaux rapports sociaux dans notre établissement. La section tient à adresser toutes ses condoléances à sa famille.

André Lantz

Le syndicat SNESUP rend hommage à **Maryvonne Masselot-Girard**, professeur de linguistique à l'université de Franche-Comté. Femme libre et esprit militant en mouvement, elle fut l'élève du renommé sémioticien Jean Peytard. Les grands moments de sa vie rejoignent l'histoire collective et individuelle de notre université française comme de notre pays : les émeutes du métro de Charonne, Mai 68, l'émergence de la recherche en éducation... Elle sut donner une confiance pleine et entière et un élan aux membres de l'équipe qu'elle fonda. Dans la gestion du laboratoire, elle pratiqua une collégialité authentique et se soucia de trouver une place pour chacun et surtout aux doctorants. Elle manifesta, en outre, une quête constante de lignes de recherches prometteuses, originales et fédératrices.

Nathalie Wallian et Mohammed Embarki (université de Franche-Comté)

Le SNESUP était présent lors de l'hommage rendu à Montpellier à notre camarade du SNCS, **Jean-Marc Douillard**, décédé subitement le 4 février d'une crise cardiaque, à l'âge de 55 ans. Chercheur en thermodynamique, syndicaliste et chroniqueur, il avait bien d'autres cordes à son arc — danse contemporaine, théâtre, vie sociale et culturelle de la cité — à l'écoute des approches et des expressions alternatives. Comme l'écrit Mediaterranee.com, « cette figure montpelliéraine était un penseur iconoclaste ». Membre du conseil scientifique du CNRS, Jean-Marc jouait un rôle essentiel à la direction du SNCS, et à la rédaction de « La VRS » à laquelle participe le SNESUP. C'est notamment dans ce rôle que nous avons eu la chance de le côtoyer, d'échanger avec lui idées, suggestions et cheminements qui font exister un numéro. Non sans l'éclairage d'un affectueux humour prenant le pas sur les affres de la tenue des délais de parution. Regard lucide et ardente passion.

Gérard Lauton

L'enseignement des TICE et la mission Fourgous

→ par Marc Champesme, secrétaire national, responsable du secteur « Formations supérieures »

On peut s'inquiéter des conclusions, dénuées de tout fondement scientifique, d'une mission qui ne se préoccupe aucunement des spécificités de l'enseignement supérieur.

Faisant suite au rapport « Réussir l'école numérique » qu'il avait remis en février 2010, Jean-Michel Fourgous s'est vu confier en août 2011 par le premier ministre une mission de réflexion auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche portant sur « le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans la formation initiale et continue des enseignants, du primaire au supérieur, via notamment le recours aux outils et usages du numérique ». Dans ce cadre, les organisations syndicales de l'éducation, notamment la FSU, le SNE-SUP, le SNES et le SNUipp ont été auditionnées durant le mois de janvier.

La mission Fourgous part d'un constat qui peut être largement partagé sur le faible investissement du système éducatif français en matière de TICE ainsi que sur les progrès importants à accomplir

dans les pratiques pédagogiques des enseignants à tous les niveaux de formation. Cependant, établissant une relation de causalité dénuée de tout fondement scientifique entre ces deux aspects de notre système éducatif, J.-M. Fourgous part du principe qu'il suffirait de développer les usages des TICE pour résoudre miraculeusement tous les problèmes. Est-ce un hasard si ce raisonnement est parfaitement compatible avec les orientations gouvernementales actuelles détruisant la formation pédagogique des enseignants (selon J.-M. Fourgous, cette formation pédagogique pourrait se limiter à une formation à l'usage des TICE) et promouvant le développement de l'*e-learning* dans l'objectif de réduire l'enseignement présentiel, jugé bien trop coûteux dans un contexte de RGPP ? Un autre sujet d'inquiétude vis-à-vis de

cette mission est qu'elle ne se limite pas à la demande exprimée par le premier ministre dans sa lettre de mission, J.-M. Fourgous se prépare en effet à faire des propositions sur une réforme globale du système éducatif (en incluant modification du statut des enseignants, autonomie des établissements...). Enfin, pour une mission censée focaliser sa réflexion sur le rôle des établissements d'enseignement supérieur, la profonde ignorance de l'équipe entourant J.-M. Fourgous vis-à-vis du fonctionnement de l'enseignement supérieur est réellement préoccupante. Ainsi, la méconnaissance du rôle central des IUFM dans la formation des enseignants, conduit les interlocuteurs que nous avons rencontrés lors de ces auditions à s'interroger sur ce qui justifie aujourd'hui de maintenir de telles structures de formation ! ●

L'Internet libre menacé par ACTA → par Gérard Lauton, membre du BN

Un nouveau traité mondial permettrait à de grandes entreprises de surveiller toute l'activité sur Internet. Une exigence citoyenne s'exprime pour que l'Union Européenne renonce à ratifier l'ACTA qui sonnerait le glas de l'Internet libre.

Suite aux velléités des États-Unis d'un contrôle sur l'Internet, un mouvement mondial pour la liberté en ligne se déploie contre le projet ACTA⁽¹⁾ ouvrant la voie à la censure, sous couvert de combattre la contrefaçon. Pour le compte d'intérêts privés, un organisme surveillerait tout ce que chacun fait en ligne. Des sanctions très sévères seraient infligées, allant jusqu'à des peines de prison, contre les internautes présumés coupables de porter préjudice à ces intérêts.

Alors qu'elle s'y était opposée antérieurement, l'Union Européenne est poussée par les lobbyistes des grandes entreprises à ratifier l'accord ACTA. Les gouvernements des 4/5 de la population mondiale ont été exclus des négociations sur ce traité qui serait appliqué d'abord aux États-Unis, dans l'UE et 9 autres pays, puis dans le monde entier. Partager un article de journal, mettre en

ligne de la musique dont les droits sont protégés, promouvoir des médicaments génériques ou un accès des agriculteurs à des semences hors multinationales, serait traité comme un délit.

Le comité ACTA aurait carte blanche pour modifier ses propres règles et sanctions, sans aucun contrôle démocratique ! Une dangereuse brèche serait ouverte à toute une gamme étendue d'interdictions visant les droits et libertés d'expression sur le web.

Appelons fermement les députés européens à tenir tête aux lobbies et à préserver un Internet libre. Signons et fai-



© MartinR / Flickr.com

sons signer la pétition suivante en ligne sur le site : http://www.avaaz.org/fr/stop_acta_fr ●

1. Accord Commercial Anti-Contrefaçon.

À TOUS LES DÉPUTÉS DU PARLEMENT EUROPÉEN :

« Nous, citoyens du monde, vous appelons à défendre un Internet libre et ouvert et à refuser de ratifier l'Accord Commercial Anti-Contrefaçon (ACTA) qui l'anéantirait. Internet est un outil essentiel aux peuples du monde entier pour échanger des idées et promouvoir la démocratie. Nous vous exhortons à faire preuve d'un véritable leadership mondial et à protéger nos droits. »

Cette pétition mondiale avait déjà recueilli 1 700 000 signatures au début du mois de février.

UN AN APRÈS LA RÉVOLUTION TUNISIENNE

Entraves et espoirs

→ par Faouzia Farida Charfi, secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur tunisien du 17 janvier au 2 mars 2011

Face à la volonté du parti Ennahdha d'instaurer un État islamique, la société civile défend un projet démocratique de séparation du politique et du religieux.

Les Tunisiens ont élu le 23 octobre dernier les membres de l'Assemblée nationale constituante qui ont pour mission de donner une nouvelle constitution à la Tunisie libérée du régime totalitaire et corrompu de Ben Ali. Le grand vainqueur de ces élections libres, démocratiques et transparentes, est le parti islamiste Ennahdha qui avait subi la répression de l'ancien régime et auquel appartient la majorité des membres du gouvernement en fonction depuis un mois, dirigé par son secrétaire général Hamadi Jebali. Quelques jours après le résultat des élections, celui-ci avait déclaré à ses militants : « Mes frères, vous vivez un moment historique, un moment divin, une nouvelle étape civilisationnelle si Dieu le veut dans le 6^e califat », ce qui avait provoqué un tollé dans le pays. La mise au point voulant limiter la portée de ces propos peut difficilement convaincre, étant donné la précédente référence au califat de la part du président d'Ennahdha, Rached Ghannouchi, lors d'une interview à la télévision égyptienne en août dernier.

UN PROJET ISLAMISTE

Cette vision politique n'est pas partagée par l'ensemble de la classe politique tunisienne. Une grande proportion d'universitaires défend les valeurs universelles des droits de l'Homme et milite pour leur respect. C'est par réaction à cet attachement que des extrémistes, défenseurs autoproclamés de la religion, ont orchestré une campagne calomnieuse dans certaines mosquées contre des responsables universitaires. Depuis plusieurs semaines, une trentaine de salafistes bloquent le fonctionnement de la faculté des lettres de La Manouba, et veulent imposer l'accès d'étudiantes en niqab dans les cours et les salles d'examens. Le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, membre d'Ennahdha, ne s'empresse pas de résoudre ces problèmes qui mettent en danger les espaces consacrés au savoir. Les autorités publiques n'ont pas



non plus manifesté la volonté claire de poursuivre les auteurs des agressions à l'encontre d'universitaires et de journalistes le 23 janvier, lors du procès d'une chaîne de télévision privée poursuivie

pour « atteinte aux bonnes mœurs et aux valeurs du sacré » suite à la diffusion du film *Persepolis*.

Ces faits doivent être interprétés comme la démonstration de militants de partis religieux qui ont défini un projet islamiste de gestion des affaires politiques du

pays. En réalité, ils ne défendent pas l'islam mais une conception d'un État islamique, non prévu par le Coran ou la Sunna. Ils veulent instaurer le califat, une pure création historique et comme l'écrit le penseur marocain Adou Filali Ansary, « une violence [...] faite à la communauté, à la religion, à la raison ».

LA RÉSISTANCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Face à cet extrémisme, la société civile résiste et soutient qu'il ne saurait y avoir un État démocratique sans séparation du politique et du religieux. Elle n'est pas prête à se laisser confisquer la liberté d'expression qu'elle a retrouvée après le 14 janvier. L'université avait été privée depuis plusieurs années des libertés académiques et avait subi la censure systématique du ministère de l'Enseignement

supérieur qui exigeait des conférenciers invités qu'ils lui adressent à l'avance le texte de leurs interventions. Aujourd'hui, un important travail de réhabilitation de l'université doit être opéré. Une première étape a été franchie en juillet dernier avec l'élection, pour la première fois dans l'histoire de l'université, des directeurs des établissements d'enseignement supérieur, jusque-là choisis et nommés par le ministre de tutelle.

Malgré les entraves répétées depuis la rentrée universitaire par les courants extrémistes et la réaction plutôt complaisante du ministère, l'université bouillonne de discussions, de débats, de nouvelles initiatives. Des colloques et séminaires ont eu lieu, d'autres sont programmés. Ils sont la manifestation de la liberté acquise par la révolution tunisienne et portent l'enthousiasme des enseignants et chercheurs avides de rendre visible la rupture avec l'ancien régime sécuritaire. Les collègues étrangers pourraient contribuer de manière active en venant participer à ces manifestations scientifiques et en décidant d'organiser en Tunisie des rencontres scientifiques et culturelles internationales. Le monde universitaire s'épanouit par l'échange et les rencontres. Il est essentiel aujourd'hui de les favoriser dans le sens Sud-Nord par l'accueil de jeunes chercheurs et de professeurs, et dans le sens Nord-Sud par la volonté de créer un espace commun de débats, de recherche et d'innovation. ●

▼
L'université bouillonne de discussions, de débats, de nouvelles initiatives, manifestation de la liberté acquise par la révolution tunisienne.
▲

HONGRIE

Droites extrêmes hongroises : les raisons d'un succès

→ par Cécile Kovacsazy, MC en littérature comparée

L'inquiétant succès électoral de la droite et de l'extrême droite obéit à des raisons conjoncturelles mais aussi structurelles. L'insuffisant travail de mémoire des Hongrois sur le passé fait craindre des changements durables.

En mai 2010, suite aux élections législatives fondées sur un mode de scrutin mixte (proportionnel et majoritaire), Viktor Orbán est devenu ministre-président de la République de Hongrie. Le Fidesz⁽¹⁾, le parti d'Orbán créé en 1988 et allié au parti chrétien-démocrate KDNP, a obtenu 68 % des sièges au parlement ; cette majorité absolue a donné au gouvernement le pouvoir de réviser la Constitution. Le parti d'extrême droite fondé en 2003, Jobbik, a obtenu lors de ces mêmes élections 12 % des sièges⁽²⁾.

LES PRINCIPAUX FACTEURS DE CE RAZ-DE-MARÉE ÉLECTORAL

La droite et l'extrême droite ont obtenu 80 % des sièges. Ceci s'explique par plusieurs facteurs complémentaires. Le premier est le contexte économique national et européen : membre de l'Union européenne depuis 2004, la Hongrie ne cesse de voir depuis 1989 la misère (notamment rurale et ouvrière) se propager, l'inflation et le taux de chômage augmenter. Avoir un emploi ne signifie pas pour autant qu'on parvienne à joindre les deux bouts ; la tradition sous le régime soviétique de multiplier les emplois se perpétue, quand elle est possible. Dans le milieu enseignant, certains intellectuels cumulent leur poste d'enseignant-chercheur à l'université avec un autre (par exemple chercheur au sein de la Magyar Tudományos Akadémia, l'équivalent du CNRS). Concernant les salaires, les enseignants du secondaire du premier cycle en fin de carrière gagnent en moyenne 2,5 fois moins que la moyenne des pays de l'OCDE, l'ensemble des enseignants se trouve – à parité de pouvoir d'achat – en fin de liste des pays de l'OCDE, juste avant le Chili et l'Estonie⁽³⁾, et la Hongrie paie ses enseignants 40 % de ce que gagnent en moyenne les autres diplômés de l'enseignement supérieur⁽⁴⁾ !

À cette raison économique structurelle s'est ajoutée une raison conjoncturelle : le premier ministre précédent, socialiste, s'est gravement discrédité, et avec lui tout son parti, d'une part quand il a dit

avoir menti sur son bilan, d'autre part quand la police est intervenue de façon violente lors des manifestations/émeutes du Fidesz et de Jobbik en 2006. C'est à partir de là qu'Orbán s'est mis à brouiller les pistes en labourant sur le terrain idéologique de l'extrême-droite : antisémitisme virulent, antisémitisme, anti-libéralisme (au sens anglo-saxon du terme) – « juif », « cosmopolite », « libéral » et « traître à la nation » étant des parasyonymes dans le système nationaliste hongrois⁽⁵⁾ –, remise en question des frontières tracées par le Traité de Trianon (1920), etc.

On en vient à la troisième explication d'un tel succès pour la droite extrême et l'extrême droite. C'est que la Hongrie n'a toujours pas procédé à son « travail sur le passé » alors qu'elle accumule les périodes « chargées » : magyarisations forcées des minorités sous l'Empire austro-hongrois (lois de 1906), régime autocratique fasciste de l'amiral Horthy (1920-1944) et active contribution à la politique nazie d'extermination (400 000 déportés en quelques semaines), régime soviétique dont certaines des élites politiques des dernières années se retrouvent dans les partis actuels (de gauche, mais aussi du Fidesz !). Aujourd'hui nombreux sont les Hongrois qui se considèrent comme « incompris » (de leurs voisins, de l'UE, etc.), omettant qu'un discours victimaire ressassé est concomitant d'une revendication de violence et d'un déni de réalité.

DES MODIFICATIONS EN PROFONDEUR

Alors, en quoi la Hongrie se modifie-t-elle profondément avec Orbán ? Les restrictions des différentes libertés fondamentales sont considérables. Les hautes responsabilités judiciaires et financières sont concentrées et ficelées, et la réforme du système électoral permettra au Fidesz de se maintenir avec seulement un tiers

des prochains suffrages. Un exemple dans l'éducation servira à illustrer ces changements : ce n'est pas avec la nouvelle Constitution mise en place depuis le 1^{er} janvier qu'une nouvelle direction a été donnée, mais avec l'une des plus de 330 lois promulguées par le gouvernement depuis un an, en l'occurrence une loi de l'automne 2011 sur « l'éducation collective » (köznevelés) : plus

▼
Nombreux sont les Hongrois qui se considèrent comme « incompris », omettant qu'un discours victimaire ressassé est concomitant d'une revendication de violence et d'un déni de réalité.
 ▲

que d'une pédagogie, il s'agit d'un nouveau code de bonne conduite, alliant références chrétiennes et ordre moral. Cette « éducation » est d'autant plus facilitée qu'un certain nombre d'écoles publiques ont été données à des églises (catholiques et protestantes), faute de moyens pour les entretenir. À l'université, ce sont pour l'instant

surtout les départements d'économie et de droit qui sont touchés par des réformes de « restructuration » interne. Quant aux bourses d'étudiants, elles ont été drastiquement réduites, ce qui a d'ores et déjà fait chuter le nombre d'inscrits à la dernière rentrée.

Quelques voix s'élèvent actuellement en Hongrie, puisque c'est encore possible. Mais les voix d'opposition à l'intérieur étant minoritaires et de plus en plus engorgées, il est d'autant plus important qu'un soutien, le nôtre, leur parvienne de l'extérieur. Car quand l'enseignement et la recherche sont mis à mal, au-delà des effets délétères immédiats, c'est aussi l'avenir qui est hypothéqué. ●

1. Parti de l'opposition avant 1989, il n'acceptait à l'époque aucun membre âgé de plus de 35 ans.

2. Comparez avec les chiffres en France...

3. Le salaire moyen des enseignants est de 120 000 forints net, soit 412 € (taux de change au 1^{er} février 2012).

4. Cf. les statistiques de l'OCDE à l'adresse <http://www.oecd.org/dataoecd/38/19/48640628.pdf>

5. Le Tsigane n'a pas même l'honneur de faire partie de ce réseau de synonymies, car il n'est pas considéré comme un Hongrois.

ENTRETIEN AVEC

Pierre Macherey

Philosophe

Professeur émérite de philosophie, Pierre Macherey a publié presque simultanément deux livres, *La parole universitaire* et *De l'utopie* (De l'Incidence Editeur).

Pas un hasard, on s'en doute, pour qui a travaillé avec L. Althusser, enseigné à Paris 1 et Lille 3, et renouvelé les études sur Marx.

Votre récent livre « La parole universitaire » accomplit le tour de force d'être un original kaléidoscope et un engagement humaniste. D'où vient l'idée d'un tel ouvrage ?

En tant qu'étudiant, puis enseignant, j'ai pratiqué l'université, très précisément les départements de philosophie, à partir de 1955. Durant ce temps, la réalité universitaire s'est profondément transformée, au point que le mot m'a semblé avoir changé de sens. Disons, en simplifiant à l'extrême, que j'ai vu se substituer aux espoirs immenses liés au développement de l'université de masse et au séisme de 1968 qui en a été la conséquence directe, le projet d'une formation assignée à des objectifs d'efficacité, de plus en plus professionnalisée, hantée par le souci de l'échec, fascinée par le modèle de l'entreprise et de ses performances. Cette évolution s'est accomplie au fil de réformes qui ont contraint enseignants et étudiants à renégocier leur effort sur des bases incertaines intellectuellement, en même temps que ses conditions matérielles se trouvaient progressivement restreintes au point de tendre vers le minimum vital : de là des tensions, qui n'ont cessé de s'aggraver, ce qui a rendu le travail universitaire de plus en plus difficile, de plus en plus aléatoire, et même à la limite privé de la plus grande partie de son sens.

En effet, les savoirs qui constituent sa matière propre sont devenus l'objet de transactions à caractère quasi commercial qui les ont détournés de leurs finalités propres, au point de les dénaturer. Il ne faut pas se raconter d'histoires : la crise que connaît actuellement l'université n'est pas conjoncturelle ; elle remet en cause son programme d'ensemble, ses missions fondamentales. Et les choses en sont venues au point que la question est soulevée de savoir si l'université, après huit siècles d'existence, n'est pas, non seulement destinée à périr comme tout



▼
**L'université, qui n'est ni un sanctuaire
ni une citadelle, ne peut se soustraire
aux contradictions
qui traversent la société auxquelles
elle doit trouver des réponses appropriées.**
▲

ce qui existe, mais sur le point de le faire pour céder la place à autre chose dont l'idée serait entièrement à inventer.

C'est face à ce problème que je me suis senti contraint de réagir avec les moyens dont je dispose : je voulais comprendre ce qui s'est passé, à défaut de pouvoir, comme un magicien, tirer de mon chapeau des recettes fournies clés en mains qui permettraient de sortir de ces impasses. Il m'a semblé que, pour y arriver, il fallait reprendre le problème à sa source, donc remonter assez loin dans l'histoire de l'université, de ses traditions et de ses usages, afin de mieux déterminer les raisons de ses évolutions présentes. Je me suis pour cela attaqué à un

corpus documentaire, dont j'ai repris les éléments, à savoir des textes, à la philosophie, aux sciences humaines et à la littérature : leur examen permet d'y voir un peu plus clair, et en particulier de mesurer l'écart qui s'est creusé entre, d'une part, une certaine idée de l'université et, d'autre part, sa réalité en tant que chose, totalement immergée dans les conflits qui traversent toutes les institutions consacrées à la reproduction sociale, et en particulier l'école considérée dans l'ensemble de ses parcours et de ses degrés dont le destin de l'université est inséparable.

Le parcours kaléidoscopique, comme vous dites, que je me suis proposé de suivre, en reprenant différents points de vue sur l'idée et la chose universitaire, a sa logique propre : son déroulement suit les étapes d'une expérience qui a été la mienne, et que je propose à titre d'exemple, sans du tout prétendre lui attribuer une valeur universelle, mais pour ouvrir une discussion sur un sujet qui me paraît plus que jamais brûlant. La première étape de ce parcours est constituée par des textes de philosophes (Kant, Hegel, Heidegger) qui ont consacré des réflexions de fond à ce qu'ils ont appelé, dans leur jargon, l'essence de l'université, en vue d'en définir idéalement l'esprit : ces

réflexions sont intéressantes principalement par les limites sur lesquelles elles butent, qui révèlent, précisément, que l'université n'est pas une affaire d'essence, c'est-à-dire concrètement d'adhésion à un « esprit » dont les bases pourraient être établies en théorie, ce qui en garantirait l'autonomie ; l'autonomie universitaire, revendiquée à titre de principe et de principe intangible, pourrait d'ailleurs être un leurre, pour autant que l'université, qui n'est ni un sanctuaire ni une citadelle, ne peut se soustraire aux contradictions qui traversent la société auxquelles elle doit trouver des réponses appropriées. Ces limites, dont la prise en compte ramène l'investigation du ciel sur la terre,

constituent l'objet propre des études de sciences humaines comme la sociologie (Bourdieu / Passeron) ou la psychanalyse (Lacan) sur l'université : ces études amènent à se demander, non ce que l'université doit être pour se conformer à son idée, mais ce qu'on y fait réellement. Elles montrent en particulier qu'on y entretient un rapport au savoir qui passe par certaines modalités de discours, dont les enjeux ne sont pas seulement intellectuels ; prendre l'université par le biais de ces pratiques de discours permet de la désacraliser, et en conséquence de mieux approcher sa réalité en tant que chose à laquelle on a affaire au quotidien dans un contexte de part en part socialisé. Enfin, cela a été la troisième étape de mon parcours, des témoignages empruntés à la littérature (Rabelais, Hardy, Hesse, Nabokov) m'ont permis de développer sur l'université une vue encore plus désengagée, expurgée de tout préjugé corporatiste, et en conséquence, désillusionnée, désenchantée, critique. De l'ensemble de ce parcours se dégage une espèce de message que je résumerais grossièrement ainsi : pour redonner vigueur au projet universitaire, en l'engageant sur de nouvelles voies, il est nécessaire de prendre à bras-le-corps ses problèmes de fond, prendre la mesure de ce qui fait problème dans ce projet même, et non seulement dans les conditions particulières de sa réalisation.

Vous montrez que ce qui est appelé « la question universitaire » est aujourd'hui avant tout mal posée. Comment ce biais pèse-t-il à la fois sur les mesures prises par le gouvernement actuel en France (ajoutés à des choix politiques globaux) et sur les capacités d'initiative des universitaires eux-mêmes ?

Je dirais que, davantage encore que mal posée, la question universitaire, aujourd'hui, n'est pas du tout posée, c'est-à-dire qu'elle est en fait contournée, ce qui laisse le champ libre à des tentatives pragmatiques de réforme qui sont du pur bricolage, voué à être repris en permanence : on fait du rattachement qui, non seulement laisse les difficultés entières, mais, en dissimulant leur nature réelle, les rend de plus en plus aiguës. Or, ce qui fait réellement question, c'est de savoir ce qu'on fait en pratique à l'université, en dérochant le plus souvent cette pratique sous des rideaux de fumée. Le discours actuellement dominant consiste à soutenir que, pour que le système « marche » conformément à ses normes de fonctionnement, il doit produire



de l'excellence dans un contexte de compétition et dans une perspective d'utilité. Mais cette manière de se représenter le travail universitaire est funeste, et sa mise en œuvre ne peut conduire qu'à la destruction de l'université, un processus qui, il ne faut pas se voiler la face, est en cours d'accomplissement. Elle débouche sur un émiettement des études, condamnées à distribuer des paillettes de compétence offertes sans les bases que seule pourrait fournir une formation générale progressive, dispensée dans la continuité (de ce point de vue, la semestrialisation des études universitaires a constitué un tournant fatal : tout simplement, il y a des questions fondamentales qu'il est devenu impossible de mettre au programme parce qu'elles ne sont pas susceptibles d'être traitées et évaluées en quelques semaines). D'autre part, les qualités valorisées par ce système selon une logique profondément élitiste ne sont plus le résultat d'apprentissages rationnellement organisés, mais elles sont censées être la propriété de personnalités plus ou moins destinées à les développer dont le système assure la sélection sans même avoir eu le besoin de les préparer (une manière de voir les choses qui permet de faire beaucoup d'économie sur les moyens, ce qui définit l'inspiration de base de la plupart

des réformes en cours). Si l'université c'est cela, cela veut dire qu'elle n'est qu'une machine à reproduire des inégalités sociales, une instrumentalisation des savoirs au service d'intérêts dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'ont rien d'universel : et si elle n'est rien d'autre que cela, il faut se faire à l'idée qu'elle puisse être condamnée à disparaître.

Penser et mener simultanément dans les pratiques variées des disciplines, à l'échelon des universités comme dans une vision de l'Université, des évolutions qui conduisent à un approfondissement et une appropriation collective des savoirs... Est-ce encore possible ?

Quand je suis entré en contact avec la réalité universitaire, il y a près de 50 ans, j'y ai cru, et je me suis employé à explorer cette possibilité le plus à fond possible. Et puis, j'ai vu cette conviction démentie peu à peu par les faits : sans disparaître complètement, elle s'est effritée. Elle est devenue de plus en plus difficile à mettre en œuvre, faute en partie de

répondre à une attente de la part de la population étudiante pour laquelle, par la force des choses, elle est devenue une vue de l'esprit. Pourtant je considère que, au cas où cette perspective devrait être définitivement abandonnée, l'université, ramenée au rang d'agent d'embauche et/ou de recruteur de chômeurs, n'aurait plus du tout de

Les évolutions actuelles de la société, la libération des intérêts purement matériels à laquelle elles ont donné lieu, se sont chargées de mener à terme, en pratique, une critique radicale de l'idée d'une appropriation collective des savoirs.

raison d'être, sinon au titre de témoin d'une tradition prestigieuse mais révolue. Il n'est plus permis d'entretenir à cet égard la foi du charbonnier : les évolutions actuelles de la société, la libération des intérêts purement matériels à laquelle elles ont donné lieu, se sont chargées de mener à terme, en pratique, une critique radicale de l'idée d'une appropriation collective des savoirs. L'université n'est sans doute pas le seul lieu, ni le lieu principal, où pourrait être tentée l'expérience d'une mise en commun sans laquelle il n'y a pas de collectivité digne de ce nom : mais cela vaut la peine d'en faire un terrain d'essai pour une telle entreprise, donc refonder la société en refondant l'université, ce que, en dépit de tout, il est permis d'espérer. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 77024 Meaux-la Vallée cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 304 279 238 0002 - RCS Meaux - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr